

TRIMESTRIEL

**n32** septembre 2010 3 EUROS

**JOURNAL D'INFORMATION ET DE DEBAT  
DU PLATEAU DE MILLEVACHES**



### **Les sections, nos propriétés collectives ignorées**

Quel avenir pour les milliers d'hectares du plateau de Millevaches ?



### **Au pays des aveugles...**

Le désengagement du département de la Haute-Vienne



### **La phytoépuration**

Un assainissement écologique

**S  
N  
O  
I**

**ILS  
PLANTENT  
NOS  
SECTIONAUX**

# **Quel avenir pour les biens sectionaux ?**



## Rencontres du journalisme engagé



Radio Vassivière est à l'origine des premières rencontres du journalisme engagé et du média libre. Elles auront lieu sur l'île de Vassivière **les vendredi, samedi et dimanche 1er, 2 et 3 octobre**. L'objet est de débattre d'un certain nombre de points qui concernent la presse dans son ensemble, mais sous l'angle plus particulier des "médiats engagés" : le passage au numérique qui oblige les radios mais aussi la presse écrite à se positionner dès aujourd'hui sur ce sujet ; la gratuité de l'information ; la liberté de la presse en France est-elle menacée ? ; le journalisme engagé est-il encore en vigueur en France ? Il sera aussi question de revenir sur l'affaire de Tarnac et sur le traitement de l'information qui en fut fait.

De nombreux invités seront présents parmi lesquels un représentant du CSA (Rachid Arhab), des journalistes nationaux comme John Paul Lepers, Vincent Martin, Hubert Huertas, journaliste à Radio France, ainsi que de nombreux journalistes locaux. *Rue 89, Mediapart, le Canard enchaîné, Charlie Hebdo, Libération, Bernard Langlois* sont invités. Seront également projetés en avant-première, en présence de leurs auteurs, "JMLP" de Vincent Martin, un documentaire sur les coulisses de la dernière européenne de Jean-Marie Le Pen, et "Fin de concession" de Pierre Carles, sur la privatisation de TF1.

Contact : *Eloïse Lebourg, Radio Vassivière*  
au 05 55 64 71 11 ou au 06 82 11 49 60.



## QUI PEUT NOUS AIDER ?

Tel est le cri de colère et d'angoisse des ex salariés de Bristol-Myers Squibb, à Meymac le 25 juin 2010. C'était le jour de la fermeture définitive de l'usine américaine arrivée sur le plateau de Millevaches en 1990 dans les fourgons de la chiraquie. Après 20 années d'accumulation de super bénéfices sur des médicaments de pointe pour les traitements de la grande pandémie du Sida, des maladies cardiovasculaires ou de la douleur, BMS délocalise vers d'autres horizons aux seuls avantages "des ogres de la finance et du pouvoir". Du repreneur potentiel

retenu, l'algérien Salem, on ne sait toujours rien de ce qui a été signé. Des promesses qui ne sont que de la poudre aux yeux, ou plutôt des faux-fuyants, le dernier en date : "on ne peut régler les financements pendant le Ramadan !" De qui se moque-t-on ? Des voix discordantes laissent entendre qu'en début de septembre il y aurait promesse d'embauche pour quelques cadres parmi les plus serviles de BMS ! Mais il reste qu'une bonne soixantaine de salariés ne sont pris en compte ni par les promesses de Salem ni par la cellule de reclassement.

**Alors qui va les aider ?**

**L'abonnement est la meilleure solution pour soutenir IPNS et être sûr de bien recevoir tous les numéros !**

IPNS ne vit que par ses lecteurs et compte donc sur eux ! Votre abonnement est indispensable à l'existence du journal !

Tous les anciens numéros sont consultables sur notre site : <http://journal-ipns.org>

**Vous pouvez contacter IPNS en écrivant à l'adresse mail suivante : [contact@journal-ipns.org](mailto:contact@journal-ipns.org)**



## IPNS - Je m'abonne !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Abonnement pour 1 an (4 numéros), ordinaire 12 € , de soutien 15 € ou +

Abonnement pour 2 ans (8 numéros), ordinaire 24 € , de soutien 30 € ou +

**BON à retourner à : IPNS - 23340 - FAUX LA MONTAGNE**

**IPNS**

Trimestriel édité par l'association IPNS.

Clin d'oeil à "l'imprimé par nos soins" que connaissent les associations, notre titre décline différemment ses initiales dans chaque numéro.

Directeur de publication : Michel Lulek  
23340 Faux la Montagne

Mise en page graphique, illustrations : Michel Bernard et Philippe Gady

Imprimerie : Rivet Presse Edition

Imprimerie labellisée Imprim'vert.

Commission paritaire : 1012 G 81797 - ISSN : 1635-0278

site : <http://journal-ipns.org>

# PO-SI-TI-VEZ !

Le dossier du n°31 d'IPNS sur la forêt et le Magazine du plateau de Télé Millevaches sur le label PEFC "qui cache la forêt" a fait réagir Christian Beynel qui présida toutes ces dernières années le groupement de développement forestier du plateau. Voici sa contribution à un débat qui n'est certainement pas clos.

Le magazine 178 de Télé Millevaches exécute allégrement PEFC et la filière bois du plateau de Millevaches. Est-il positif pour autant ? Fait-il avancer pour autant la cause de la forêt ? Il semble bien, hélas qu'il casse les efforts du noyau de forestiers engagés depuis longtemps dans un processus d'amélioration continue de leur sylviculture en jetant sans nuance la suspicion sur leur travail. Une forêt, un mode de sylviculture se construit lentement après bien des tâtonnements. C'est une évidence qu'il faut rappeler et qui est oubliée alors que les phrases péremptoires et sans nuances ne manquent pas dans ce reportage.

## Nous n'avons pas à rougir de notre filière résineuse

Plutôt que d'aller chercher des exemples en Tasmanie pour démolir les efforts de PEFC et de placer en exergue un groupement forestier du Morvan, travaillant dans des feuillus médiocres en se drapant derrière les préceptes de *Prosylva*, n'aurait-il pas mieux valu venir à la fête de la forêt du Millevaches organisée le 12 juin 2010 par le groupement de développement forestier du plateau de Millevaches avec l'aide de toute la population de Saint Setiers qui a réuni près de 3000 personnes dans une forêt plantée dans les années 1970, conduite de manière à préparer une régénération contrôlée que certains qualifieraient de naturelle aussi bien dans les feuillus que dans les résineux.

Nous n'avons pas à rougir de notre filière résineuse sur le plateau de Millevaches car curieusement le reportage n'aborde pas le problème de la forêt feuillue alors qu'elle couvre 43% de la surface de notre forêt et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas très brillante, faute de travail et surtout parce qu'elle est installée la plupart du temps, surtout sur la partie haute du plateau de Millevaches, dans des conditions difficiles.

Nous sommes partis de rien. La crise de l'agriculture traditionnelle a laissé libre des surfaces importantes après la seconde guerre mondiale. Le choix a été entre une forêt spontanée de feuillus médiocres et une forêt de résineux dont les essences nous ont été imposées par le fonds forestier national. Le douglas était proscrit des subventions au dessus de 700 mètres alors qu'il est à sa place (les expériences réussies de régénération naturelle le prouvent) dans notre moyenne montagne à climat océanique dégradé dont les caractéristiques physiques ressemblent à son aire d'origine, nous faisant perdre un temps précieux. L'ancien sous-préfet d'Ussel trouvait il y a deux ou trois ans que notre volume de production était insuffisant pour attirer des grosses unités de sciage.



## Les machines ont le mérite de faire travailler les hommes dans de bonnes conditions

Le magazine nous reproche nos coupes rases menées par des engins monstrueux, mais il faut souligner, ils ont l'immense mérite de faire travailler les hommes dans de bonnes conditions. Elles sont pourtant obligatoires et parfois urgentes pour couper les sapins *grandis*, les épicéas de sitkas et même les épicéas communs victimes des séquelles de la tempête, des sécheresses de 2003 et 2004, et peut être du réchauffement climatique (1). Les cartes de projection de végétation dans les années 2050 sont en tout cas inquiétantes et tout forestier investissant à long terme est bien obligé d'en tenir compte.

La récolte sur le territoire du PNR est importante, elle avoisine 1 000 000 de m<sup>3</sup> pour les résineux et un peu moins de 400 000 m<sup>3</sup> pour les feuillus. Ce territoire est devenu la première région forestière du Limousin. Une de nos responsabilités est de ravitailler les industries qui se sont installées à sa périphérie même si un de nos souhaits est de les voir s'installer en plein cœur du massif à l'instar d'Ambiance Bois à Faux-la-Montagne sans oublier le bois énergie de préférence sous une forme moins contraignante que le bois buche.

Nous ne disposons pas pour l'instant de chiffres sur l'origine de cette récolte. Les éclaircies sont très nombreuses démontrant que la vulgarisation forestière a fait des progrès considérables. Nous possédons une technicité certaine que nous cherchons à améliorer. Pour changer de mode de gestion, passer à la forêt perpétuelle, à la futaie irrégulière, comme vous nous

le suggérez, il nous faut du temps. Beaucoup d'entre nous essayent la régénération naturelle qui n'est pas une technique simple ; encore faut-il disposer de portes graines de bonne qualité et d'opérateurs qualifiés, les surprises et les échecs n'étant pas exclus et en tout état de cause les coûts de mise en place sont les mêmes.

Pendant longtemps, nous serons entre deux modes de gestion forestière. Nous connaissons bien la technique actuelle que je qualifierai de landaise, il serait stupide de l'abandonner mais en même temps, en fonction des stations, de la qualité des portes graines dont nous disposons nous pouvons nous orienter vers des techniques de futaie jardinée et de régénération naturelle. Le douglas dans cette perspective peut nous rendre de grands services. Arrêtons de parler de monoculture, cette essence pour l'instant, même si la tendance est en hausse, ne représente que 21% de la forêt du PNR, ce qui n'empêche pas d'essayer d'adapter et d'essayer d'autres essences comme l'érable sycomore, le sapin noble, le tsuga etc.

## Le plateau de Millevaches n'est ni la Tasmanie, ni l'ouest américain !

Mais soyons prudents, ne soyons pas affirmatifs, observons, tenons compte du marché même si nous ne devons pas en être prisonnier et tentons de diversifier les débouchés. Avez-vous choisi pour défendre votre point de vue et une autre gestion de la forêt la bonne solution ? Nous avons tenté une autre voie, moins polémique, celle de la formation des hommes et de leur information en créant un groupement de développement forestier et nous regrettons que

la charte forestière de territoire mise en place par le PNR (qui ne souffle pas un mot de la forêt feuillue) ne consacre qu'une petite ligne de crédit de 29 000 euros sur trois ans à la formation des 20 000 propriétaires forestiers qui la plupart sont des petits propriétaires héritiers des paysans de la montagne chassés par l'exode rural et qui par atavisme ont gardé quelques parcelles de terrains plus ou moins boisées. L'efficacité de la charte aurait gagné à s'intéresser en premier à ces propriétaires qui la plupart du temps ont peu de connaissances forestières.

Je ne mets pas en doute vos intentions mais à trop vouloir prouver, à trop amalgamer vous pouvez faire un tort considérable et contrarier nos efforts de vulgarisation et lutter même contre vos propres objectifs. Le bois est un matériau renouvelable et dont le monde entier aura un grand besoin dans les décennies futures. Nous pouvons le produire de manière tout à fait satisfaisante en respectant le milieu.

Imaginez le choc de vos images, la force du commentaire à charge qui l'accompagne, sur un public mal informé. Le plateau de Millevaches n'est ni la Tasmanie, ni l'ouest américain ! Vous pouvez casser notre travail d'amélioration de la sylviculture pendant des années. Une autre voie est possible, celle de montrer les efforts de ceux qui s'accrochent et qui essayent d'améliorer leurs procédés. Positez nos expériences, essayez de les comprendre et non de les stigmatiser.

Christian Beynel

(1) La température moyenne de Peyre-levade aurait augmentée de 1,8° en trente ans.



# Au pays des aveugles, les borgnes sont rois...

Le 29 juin dernier, le département de la Haute-Vienne décidait de se retirer du parc naturel régional de Millevaches. Un départ qui sous couvert de rigueur budgétaire cache en fait un désintérêt, voire une hostilité, à un plateau qui, vu de Limoges, serait tout juste bon à produire du bois ou à n'être qu'une simple zone récréative. Explications.

**M**ais ouvre donc les yeux, citoyen ! Celui ou celle à qui tu as confié le pouvoir en votant, il te l'a confisqué !

1789, l'espoir à la française...

A bas les privilèges, mort au roi et aux tyrans, le pouvoir au peuple... Où sont les illusions de 1789 ? Petite analyse...

Pourtant, l'idée était bonne à cette époque : au centre, une petite ou grande ville et autour un territoire accessible à une journée de cheval maximum. Ainsi naissait le concept de département, invention bien française, qui se doublait d'une explosion de micro collectivités, les communes, au nombre de 36 000, un record là aussi, dispersant le pouvoir à l'extrême et regroupant de force des paroisses, des communautés de vie, qui depuis deux siècles pour certaines se livrent à des querelles incessantes... Reconnaissons tout de même qu'à l'époque, il s'agissait d'une organisation pragmatique d'un état repensé, à la portée des nouveaux citoyens libérés du joug de l'aristocratie.

**“ Un puzzle de 95 royaumes avec son seigneur, sa cour, son palais... ”**

Transportons-nous deux siècles plus tard. La France est devenue un joli puzzle de 95 petits "royaumes" disposant chacun de son "seigneur", sa cour, son palais, ses taxes, ses choix politiques, différents de ceux de ses voisins, ses stratégies territoriales donnant de fait au dit "royaume" une vocation de territoire de projet, ce pour quoi il n'a jamais été conçu.

Bien plus tard, après guerre, lorsque l'on commença en France à parler d'aménagement du territoire et de développement local, naissaient, à l'initiative d'élus locaux, de vrais territoires de projet. Dans un premier temps, leur objectif fut d'abord essentiellement d'aller capter l'argent public, pour en avoir un peu plus là qu'ailleurs... Dans un second temps, ces projets se structurèrent, se dotant de moyens d'animation, d'outils de travail, de coopération (commissions, groupes de travail...) qui garantissaient progressivement la remontée des idées des citoyens aux élus, aux décideurs, et ce sur un territoire où les objectifs étaient un développement harmonieux d'un territoire calé sur un bassin de vie, une vallée, mais aussi parfois simplement sur une limite cantonale... Ainsi naissaient et se multipliaient les syndicats de communes, aux objectifs soit très techniques (ordures ménagères par exemple), soit très généraux à des fins de développement touristique ou économique ; et peu à peu, les syndicats mixtes, les communautés de communes, et sur des territoires plus grands les Parcs naturels régionaux (spécificité bien française), et plus récemment, leur pâle copie, les Pays.

Ils ont en principe comme socle commun un espace de vie, économique ou naturel, qui devient le cadre du projet porté par les élus du peuple, pour le bien-être des citoyens.

Dès lors que cette organisation est en place et que les Régions sont opérationnelles, comme dans bon nombre de pays européens (Allemagne, Espagne...), à quoi servent tous ces "royaumes", dont l'essentiel des budgets est consacré à l'action sociale (qui devrait bien être la même pour tous les citoyens de ce pays, n'est-ce pas ?), aux routes, aux collèges et au fonctionnement de leur propre structure ? Sinon à maintenir ou engendrer une multitude de petits pouvoirs locaux assis sur une



assiette territoriale qui de nos jours n'a plus aucun sens.

A l'heure de l'Europe, quel sens a aujourd'hui une stratégie touristique départementale ? Qui peut croire encore que l'habitant de Hanovre viendra visiter la Haute-Vienne ? !

Dans une période de grande générosité (c'était au siècle dernier...) les départements ont décidé d'affecter aux territoires de projet que sont les communautés de communes (contrats de développement...) les Parcs et les Pays, (oh ! selon des cahiers des charges souvent draconiens appelés conventions) une petite partie de leurs subsides (prélevés par l'impôt sur le contribuable rappelons-le) pour appuyer les dynamiques des projets de territoires, permettant ainsi à un échelon local de mettre en œuvre des projets dont la cohérence globale était accessible du fait d'un haut niveau de concertation possible.

C'est dans cet état d'esprit que les départements disposant d'un bout de territoire d'un des 46 Parcs naturels régionaux de France ont été invités à

adhérer aux syndicats mixtes de préfiguration des futurs Parcs puis le Parc étant en voie de classement, à approuver sa charte et entrer comme membre constitutif dans le syndicat mixte de gestion. La durée d'adhésion était de 10 ans et peut être portée maintenant à 12. Ces territoires de projet que sont les Parcs régionaux sont nés il y a 40 ans et cette grande aventure typiquement française est enviée de par le monde et copiée de plus en plus.

En Limousin, le Parc Périgord-Limousin a été créé par décret ministériel en mars 1998, celui de Millevaches en mai 2004. Bien logiquement, les trois départements limousins s'inscrivaient alors dans cette dynamique de PNR et adhéraient au syndicat mixte de gestion, approuvant tous les trois par délibération la charte du futur PNR.

Une clé de répartition des contributions honnête répartissait celles-ci en tenant compte de l'importance du territoire classé PNR dans chaque département. La Haute-Vienne s'engageait donc à hauteur de 7% des contributions, la Creuse à 13% et la Corrèze 23 %, d'un budget dont la plus grosse

part est alimentée par le Conseil régional à 50%, les communes apportant quant à elles les 7% restants.

Ainsi le département de la Haute-Vienne, aux côtés de la Creuse et de la Corrèze, s'inscrivait dans une politique de solidarité entre la métropole limougeaude et les zones rurales en difficulté économique, mais au patrimoine riche, de la Montagne limousine de Millevaches et du massif des Monédières, quelques années après celles du pays de Rochechouart.

Seulement voilà, la crise des finances publiques passa par là ; on connaît maintenant le contexte, l'Etat a transféré beaucoup de charges aux départements, particulièrement dans le domaine du social (financement de l'APA...), et pas les moyens à la hauteur nous dit-on. S'ensuit l'adoption par l'assemblée départementale haut viennoise d'une série de mesures pour compenser les pertes : réductions drastiques des aides aux associations, abandon des politiques territoriales (le Conseil général 87 ne signera aucune convention avec les Pays pour la période 2011-2013), et pour finir demande de retrait des Parcs présentée en session le 29 juin dernier, et votée par une majorité très large de l'Assemblée, à l'exclusion des conseillers généraux de la gauche communiste.

D'ailleurs le citoyen de base pouvait lire dans son journal du 30 juin une courte déclaration de la Présidente, mentionnant sa demande de retrait, en l'étayant des propos suivants "Les perspectives d'évolution ne sont pas en rapport avec les contraintes budgétaires", en outre, le bureau du PNR Millevaches s'est permis de récuser notre candidat" (à la vice-présidence, Jean-Claude Leblois, conseiller général PS du canton de Saint-Léonard, en remplacement de Michel Ponchut - ADS, Eymoutiers).

Puis suivirent la déclaration verbale et télévisée de la Présidente ainsi que la déclaration vive et offusquée du Président du PNR. Pour ceux qui ont bien écouté, la Présidente demandait à la fois le retrait rapide du département du syndicat mixte, ainsi que le retrait de ses deux délégués, et (on l'a bien compris...) surtout de celui qui siégeait au bureau du syndicat et occupait la position de vice-président représentant la Haute-Vienne, et que le comité syndical réuni le 19 mai auparavant avait effectivement très largement réélu à sa fonction...

Cher citoyen, essaye donc de ne payer au trésor public que 80% de ta taxe d'habitation, dont une partie alimente les caisses du département cité plus haut, tu verras bien ce qui t'arrive. Et bien ce même département applique cette méthode depuis plusieurs années et ne versait qu'une partie de sa contribution, en fonction de son bon vouloir. Mais passons, la question est bien aujourd'hui le retrait formel du département du PNR, qui se traduirait d'une part par une révision des statuts, le retrait des délégués élus au comité syndical et d'autre part, cerise sur le gâteau l'économie d'environ 82 000 €, qui représente le montant annuel de la contribution de ce département. Car si le but est bien de faire des économies, on sent bien la volonté de déconsidérer les Parcs, et par voie de conséquence de montrer un profond mépris pour les zones rurales et leur avenir, préférant sans doute concentrer ses moyens sur la capitale du Limousin.

Au-delà de la perte financière pour le PNR, il ne faut pas négliger le préjudice moral, la perte de confiance des 16 communes situées sur le territoire haut viennois autour de la ville porte du Parc, Eymoutiers et dont on sait l'intérêt qu'elles manifestent à participer à la vie du PNR. On ne peut ignorer non plus l'importance des retombées de l'action du Parc dans ce secteur.

**“ Le désengagement d'un département est une première en France ... ”**

Par ailleurs, ce désengagement d'un département d'un PNR est une première en France, un privilège dont le Limousin se serait bien passé ; sans

compter que la légalité d'une telle démarche reste aujourd'hui à démontrer...

Et que peut-on penser de ce désengagement pour le PNR Périgord-Limousin, en pleine phase de renouvellement de sa charte et des adhésions des membres...

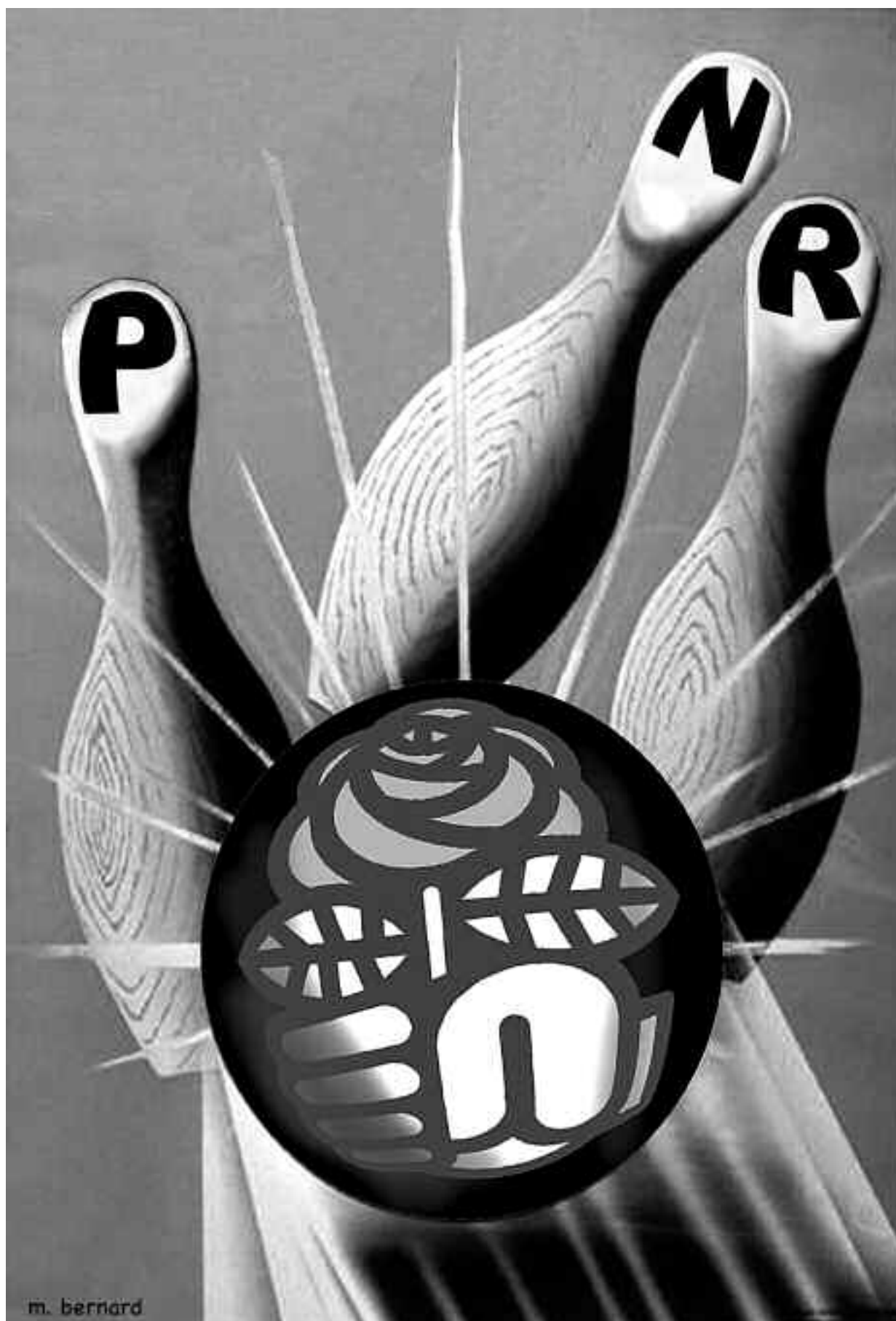
Que peut-on imaginer maintenant comme issue à cette crise ? Une réaction vive de la Région ? La Région crée les Parcs, et leur apporte une grande part des financements (autour de 50% des crédits de fonctionnement pour la plupart des PNR) ; à ce titre, elle est leur principal soutien et pourrait manifester son mécontentement devant ce désengagement qui d'une façon ou d'une autre lui posera la question de la compensation de la perte financière. Une réaction de l'Etat ? C'est bien lui qui attribue la marque "Parc naturel régional de..." et la garantit. Osera-t-il une ingérence dans la vie des collectivités locales ? Comment interprètera-t-il un retrait d'une grande collectivité fondatrice, un département ? La démarche sera-t-elle déclarée illégale ? Ce retrait demandé du syndicat mixte sous-entend-il désapprobation de la charte, approuvée 6 ans auparavant ? L'absence de jurisprudence laisse perplexe. Sa consultation ne donne qu'un indice, le cas d'une demande de retrait d'une commune du PNR voisin auvergnat, s'est soldée par une fin de non recevoir de la plus haute juridiction (le Conseil d'Etat) qui jugea le retrait impossible avant la date de renouvellement de la charte. Mais petit détail qui a son importance, il s'agissait d'une commune et les communes sont citées nommément dans le décret de création d'un Parc, puisqu'elles en constituent le territoire label-

lisé...

Manœuvre politique, attaque morale, perte de confiance, perte financière...La crise a bon dos...Qui a intérêt à déstabiliser le PNR alors même qu'une certaine confiance semblait revenir entre le PNR et les acteurs du territoire, partageant de plus en plus de projets, faisant converger leurs idées et leurs moyens limités dans une partie du territoire qui a besoin plus que jamais de l'attention des régions urbaines, plus que jamais consommatrices d'espace, de loisirs de pleine nature, d'authenticité...

Les centaines de millions d'euros dépensés pour poser du goudron dans l'agglomération limougeaude sont sans doute plus utiles aux hommes que les quelques milliers d'euros dispensés avec parcimonie aux acteurs du plateau de Millevaches...On a bien compris depuis longtemps que bon nombre de nos politiques ont baissé les bras, acceptent comme inéluctable la désertification des montagnes et zones rurales, pensent que les citoyens vivront bientôt tous en ville, que la montagne servira juste de terrain de jeux des urbains en week-end, considèrent que ces régions ne seront bientôt plus qu'un gisement de bois bon marché, un repère pour chevreuils, retraités et écolos en mal de nature...et que toute vie sociale aura disparu. Que reste-t-il à faire ? Et bien se battre, citoyen, résister... toujours résister... ici comme ailleurs et encore plus qu'ailleurs, parce qu'ici on y croit, et on y croit tous ensemble...

J. Legrand



# Les sections

## nos propriétés collectives ignorées

Propriété collective, pour beaucoup d'entre nous cet idéal n'aurait pas plus de deux siècles et semble indissociable des utopies socialistes. Et bien non, depuis des temps anciens dans de nombreuses communes de France il existe des propriétés possédées et gérées collectivement par la communauté des habitants d'un village. Il s'agit des biens de sections. Si leur importance a considérablement diminuée, ils représentent encore aujourd'hui des milliers d'hectares en Limousin et plus précisément sur le Parc Naturel Régional de Millevaches. Ce dossier tente de dénouer quelques aspects de la situation d'aujourd'hui dans la diversité des utilisations collectives ou dormantes de cet héritage. La diversité des jurisprudences sectionales sur le PNR du Millevaches peut-elle offrir aux habitants des villages une occasion nouvelle d'inventer le devenir de leur territoire de vie ?

## Sectionaux. Stop ou encore ?!

**N**ombre de nos espaces ruraux, périurbains, rurbains comprennent encore aujourd'hui des traces bâties, culturelles, ethnologiques de patrimoines souvent agricoles et de leurs usages.

Ainsi apparaissent, dans divers états allant de la ruine au fonctionnement encore actuel, fours à pain, lavoirs, travaux pour bétail, etc. Ainsi se maintiennent par petites touches des usages communaux, des biens sectionaux, des pratiques collectives dans notre époque déjà marquée profondément par un siècle et demi de révolutions industrielles ayant relégué la plupart des modes de vie ruraux et agricoles dans les musées.

Toutes ces pratiques, multiséculaires, sont à chaque fois rattachées à la principale communauté humaine du Limousin, le village. Elles découlent de la gestion des espaces défrichés au cours des âges.

Dans cette région comme presque partout ailleurs, c'est d'abord "l'openfield", le champ ouvert qui domina pendant près de mille ans, sommairement du haut Moyen Age au cours de l'ère Moderne. Il faut imaginer cette partie du Massif central sans herbage, sans haie, sans chemin, quasiment sans bétail, ni forêt ni bois (seulement 10% du territoire régional en 1810 contre 35% aujourd'hui). Dominent les landes et les champs labourés, semés de seigle essentiellement, aux maigres rendements sur des sols pauvres sans possibilité de fumure suffisante, dénotant une économie chancelante, constamment entre disette et famine. Cette gestion de la misère amène l'assolement biennal ou triennal, la jachère, le tout sous l'égide d'un conseil des anciens du village qui répartissent les terres en fonction des besoins des familles. C'est cette propriété collective des parcelles qui est à l'origine des usages collectifs divers : usage des parcelles communes à tous (les communaux), usage des moulins, des fours à pain, etc. La période moderne commence à mettre à mal ces habitudes. Avec les grandes découvertes à partir de la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, l'Europe s'enrichit grâce au commerce triangulaire et cela profite surtout aux marchands qui

habitent les bourgs (d'où l'évolution en terme de classe du mot "bourgeois"). Ces derniers investissent alors dans la terre, mais dans des productions à haute valeur ajoutée pour l'époque, le bétail. Ce qui impose la clôture sous forme de haies pour protéger le troupeau de la fuite, ou protéger la

ment le phénomène est lent, étalé jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle. Et ces usages collectifs déclineront rapidement avec l'exode rural et la déprise rurale consécutifs à la révolution industrielle entre 1850 et 1970 environ.



Comme les lavoirs, les moulins, le travail à ferrer était un outil utile à tous et bien souvent possédé collectivement par la section.

parcelle de la dent du troupeau, ce qui postule une chose nouvelle, la propriété privée, l'individualisme, le lent déclin des usages collectifs.

La conséquence paysagère est la transformation par endroit, durant trois siècles et demi, de l'openfield en bocage, en Limousin en semi-bocage telle-

Il faut tout d'abord préciser que cette vision du partage à travers cette gestion et cette propriété collective issues des temps médiévaux n'a rien à voir avec les visions des utopies socialistes qui se sont développées depuis la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Le collectivisme porté par Marx, Engels ou Lénine repose théoriquement sur le partage de richesses produites par le système industriel à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. La propriété collective et les pratiques associées aux temps médiévaux et suivants reposent sur une économie de la misère. Néanmoins les valeurs de solidarité, de partage, de souci d'autrui apparaissent en filigrane.

Dès les décennies 1960, avant que les crises successives du capitalisme n'éclatent au grand jour jusqu'à aujourd'hui, la contestation de ce système ira chercher une partie de son inspiration dans ces pratiques agraires, rurales et collectives, les idéalisant parfois de magnifique façon comme dans l'immortelle "Que la montagne est belle" de Ferrat.

On pourrait même s'autoriser à penser que les structures de type GAEC (Groupement d'exploitation agricole en commun) ou CUMA (Coopérative d'utilisation du matériel agricole) qui émaillent le territoire agricole dès cette époque se rapportent à ces lointaines traditions de solidarité en mettant travail et moyens matériels en commun. Les coopératives viticoles sont un exemple typique de cela, "filles de la misère" selon les historiens, édifiées pour tenter de lutter contre le capitalisme moderne dès les débuts du 20<sup>ème</sup> siècle.



L'étang de Joux, en bordure de D16, appartient à la section de Joux (Gentioux Pigerolles)



Une société industrielle et capitaliste qui s'es-souffle ne peut que laisser, à son corps défendant, un peu de champ libre à un discours alternatif. C'est avec une prise de conscience théorique et avec l'arrivée pratique de néoruraux depuis plus de 40 ans maintenant dans ces campagnes en déprise, que ce patrimoine bâti et/ou culturel est remis sur le devant de la scène.

On ne donnait pas cher il y a 30 ou 40 ans de l'avenir de ces nouveaux arrivants voulant s'improviser agriculteurs, parfois avec raison, certains rêvant la campagne plus que voulant la vivre. Je me souviens aujourd'hui avec beaucoup d'émotion de ce soir de l'automne 1977, j'avais 8 ans et je traînais chez mes grands parents, producteurs de lait pour la cave de Roquefort et son fromage éponyme. Il pleuvait quand une Citroën ami 8 noire immatriculée dans le Maine et Loire a stoppé dans la cour de la ferme, ne trouvant pas le chemin alors en bien mauvais état, menant à la maison voisine, abandonnée, au toit crevé, que venaient d'acheter les deux occupants du véhicule, un couple d'instituteurs en rupture de contrat. Ni eau courante, ni électricité, ni tracteur, les "hippies" comme les surnommaient certains avec force ironie constituaient une curiosité locale dans cette commune limitrophe du Tarn et de l'Aveyron. La dure réalité économique, le manque de facultés d'adaptation autant que les hivers rigoureux du Ségala eurent raison de certains. Le couple cité plus haut est lui toujours là. Ils sont tous deux quasi retraités, avec leurs chèvres, leur rêve réalisé. Puisque depuis de longues années ils ont pris conscience qu'un minimum de concessions au modernisme pouvait contribuer à leur choix. Un chemin goudronné, un peu d'outillage mécanique, le choix de la pluriactivité en se tournant vers la vie sociale du coin, le choix de l'engagement politique aussi, et le tour fut joué. Et ils ont participé à faire vivre la commune. Le jour des obsèques de mon grand père paysan, nonagénaire bien confirmé, ils étaient là, voisins émus car parfois initiés par lui à la réalité agraire, l'ancien instituteur n'ayant rien laissé de ses cheveux et de sa barbe emblématique, épais, longs, en broussaille, seulement dépigmentés par le temps.

Cette histoire, j'aurais très bien pu la situer à la même époque sur le plateau de Millevaches. Par contre, je ne suis pas sûr qu'elle pourrait s'y reproduire aujourd'hui. En effet, une part importante de ce territoire est aujourd'hui comme gelée par les choix pris par certains propriétaires. La plupart d'entre eux ont hérité de fermes dont ils ont laissé les bâtiments tomber en ruines. Quand aux terres, ils les ont bien souvent "valorisées" en plantation de résineux. Et ne parlons pas de ces compagnies d'assurances qui ont planté des puys entiers en douglas, dans un souci de placement à long terme. Bien sûr, le plateau n'est pas une vaste forêt mais les parcelles qui se libèrent partent bien souvent à l'agrandissement.

Tout çà fait qu'il est bien difficile pour ceux qui veulent vivre ici de trouver une place. Qu'ils soient nés ici ou ailleurs, quelles que soient leurs utopies.

Alors, peut-être est-il venu le temps de réinventer un usage de ces biens collectifs que sont les biens sectionaux.

Eric Rouvellac

Géographe – Université de Limoges

**Après avoir supprimé la propriété éminente, d'essence féodale, la Révolution transforme la propriété utile des habitants en propriété collective d'une société de citoyens.**

**Décret du 10 juin 1793**

*P. Couturier, Sections et biens sectionaux dans le Massif Central, page 114.*

## Les sectionaux, qu'es aquo ?

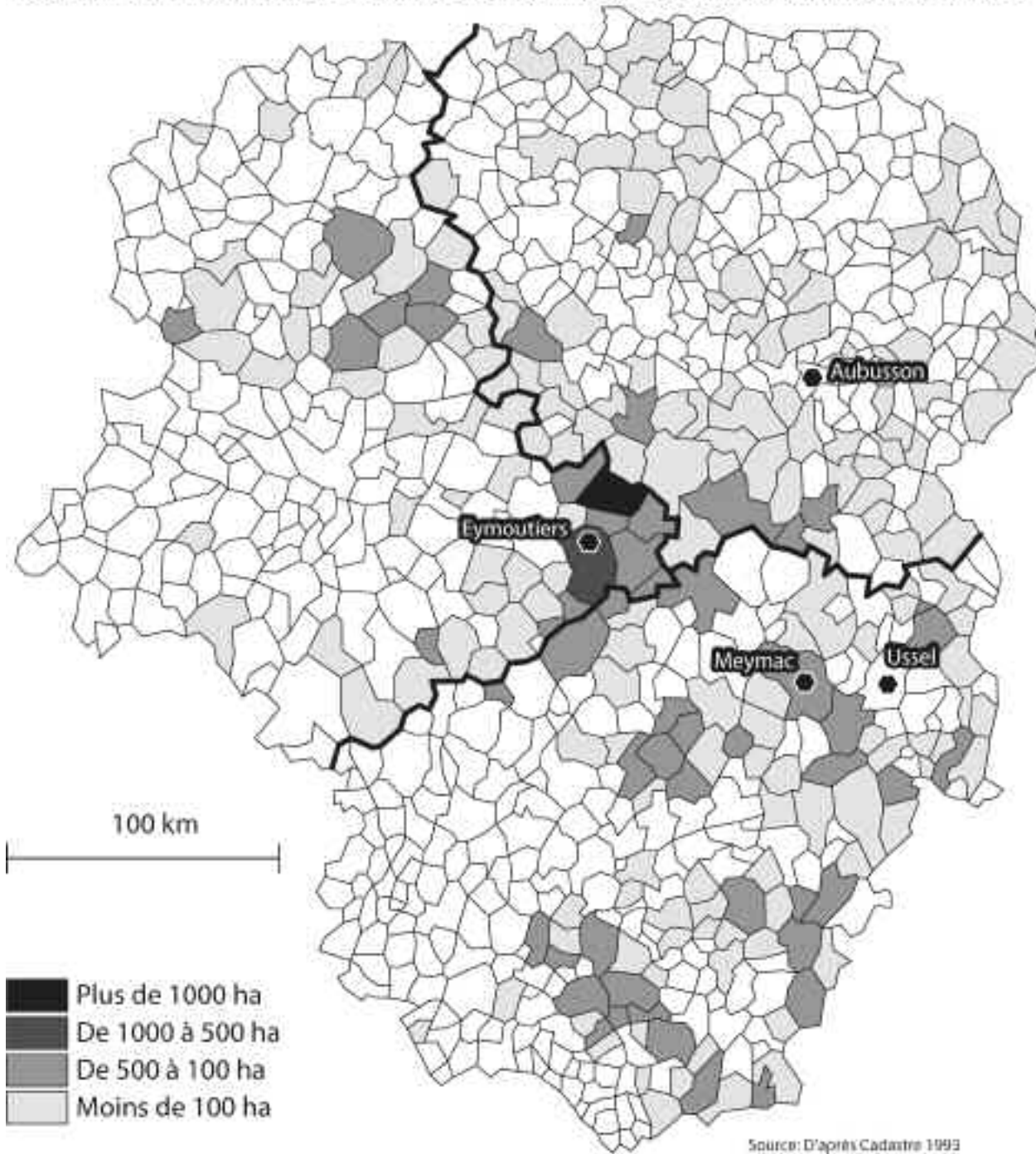
Les sections de commune sont des portions de territoire organisées autour d'un village et possédant des biens appelés biens sectionaux (mobiliers ou immobiliers) ou des droits (affouage, pâturage, cueillette, chasse) distincts de ceux de la commune. En effet, il ne faut pas confondre les sectionaux avec les communaux qui sont rattachés et gérés intégralement par la commune.

Les sectionaux existent administrativement depuis 1793. Ils sont nés au 12<sup>ème</sup> siècle de terres soit données par les seigneurs aux paysans pour y fixer une main d'œuvre ou avoir des soldats pour défendre des places fortes, soit arrachées de force par des groupes d'habitants à leurs seigneurs.

Les biens immobiliers des sections sont de nature très différentes : étang, moulin, lande, bois, prairie... Lorsqu'il s'agit de parcelle agricole ou forestière, leur qualité agronomique et leur taille sont très variables. Cela peut aller d'un "bout de lande" de 28 m<sup>2</sup> (section du Villard – commune de Royère de Vassivière) à des parcelles de plusieurs hectares.

Aujourd'hui, les sections sont souvent considérées comme source d'inconvénients et de dysfonctionnements. Certains élus demandent leur suppression pure et simple et la transformation des biens sectionaux en communaux, ce qui leur permettrait d'en assurer la gestion et d'utiliser les revenus qui s'en dégagent pour l'ensemble de la

### SUPERFICIE TOTALE DES BIENS SECTIONAUX SUPÉRIEURS À 10 HECTARES



Source: D'après Cadastre 1993

Au fil du temps, beaucoup ont disparu. Aujourd'hui, ils sont présents en majorité sur les territoires montagnards (Vosges, Alpes du Nord, ...). Pour le Massif Central, ce sont 300 000 hectares sur lesquels les habitants de plusieurs milliers de "sections" exercent leurs droits. Principalement localisés dans le Puy de Dôme, le Cantal, la Lozère, l'Aveyron, ils sont aussi présents avec une moindre importance en Limousin notamment en Creuse, sur la Haute Corrèze et l'Est de la Haute Vienne. Il est d'ailleurs bien difficile d'évaluer le nombre d'hectares que cela représente dans la région. Contrairement au reste du Massif Central, les sections limousines sont plus modestes avec des parcelles de taille réduite. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait qu'en fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nombre de biens de section ont été vendus à des particuliers, des habitants.

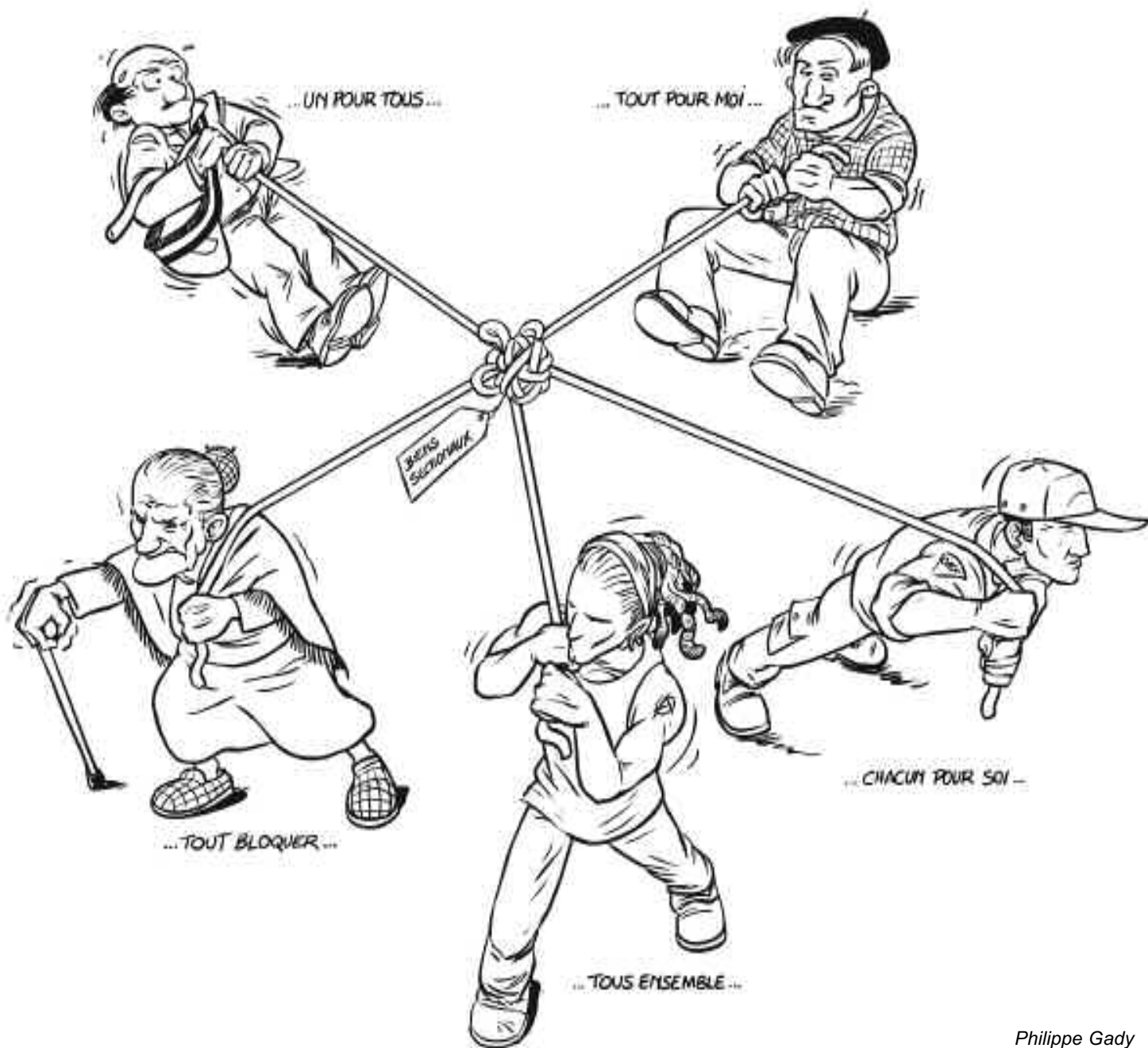
Sur le périmètre du Parc Naturel Régional du plateau de Millevaches, Peyrat-le-Château fait figure d'exception avec 1000 ha de sectionaux. Quelques communes comptent plus de 500 hectares de sectionaux comme Royère de Vassivière ou Eymoutiers. Mais bien souvent pour les communes ayant encore des sections, les surfaces sont plus modestes, autour d'une centaine d'hec-

tares. En effet, les biens ou les droits attachés aux sectionaux peuvent être source de revenus. Ces derniers doivent être employés exclusivement dans l'intérêt des membres de la section. Mais selon la Fédération des ayants droit de sections de commune, "cette disposition législative n'est que fort rarement respectée".

Il est là aussi très difficile de savoir ce que représentent ces sommes. Si l'on prend l'exemple de la commune de Gentioux Pigerolles, certaines sections ne possèdent pas d'argent ou seulement quelques centaines d'euros quand d'autres sont beaucoup mieux pourvues. C'est le cas de la section des Salles dont la location de quarante hectares de terre agricole depuis des années a permis d'amasser près de 30 000 euros. Le cas n'est pas isolé, dès lors que les sectionaux ont été loués, qu'ils ont intégré un groupement syndical forestier ils peuvent être sources de revenus. D'ici quelques années, la coupe et la vente de boisements arrivés à maturité pourraient se traduire en plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Pour les sectionaux, le propriétaire des biens, de l'argent ou des droits est la section de commune, personne morale, et non ses habitants. .../...

suite de l'article page 8



Philippe Gady

.../...

La condition pour être ayant droit est la r...  
 dence plus que la propriété. La section do...  
 ainsi droit à ses habitants de jouir d'un territ...  
 possédé collectivement. Mais encore faut-il...  
 la section soit constituée (voir encadré : sec...  
 constituée ou non), ce qui est rarement le ca...

Le régime juridique actuel des sections...  
 commune, qui a transformé les règlements r...  
 tifs aux sectionaux, induit un certain nombre...  
 problèmes. En 1985, la loi Montagne donne...  
 de pouvoir aux maires et aux préfets pou...  
 gestion de ces biens collectifs : la section...  
 gérée conjointement par le conseil municipa...  
 par la commission syndicale. Mais, dans...  
 pratique, du fait de la complexité de constitu...  
 des commissions syndicales, cette ges...  
 relève le plus souvent du seul conseil munic...  
 En 2003, le vote de la loi de modernisation d...  
 politique de la montagne et de revitalisa...  
 rurale devait faciliter la mutation du droit d...  
 section en faveur de la commune de rattac...  
 ment. Ceci aurait pu sonner le glas des sectio...  
 Mais les résistances ont été virulentes et...  
 donné lieu à des procès. Les décisions de jus...  
 prises ont été en défaveur de la loi, créant...  
 jurisprudences qui aujourd'hui la déstabilise...  
 la rendent difficilement applicable.

En Limousin, ces tensions semblent bien mo...  
 fortes. C'est sans doute pour cette raison qu...  
 commune de Beaumont du Lac a pu commu...  
 liser ses derniers sectionaux entre 2000 et 20...  
 Parfois les revenus de biens sectionaux s...

## Section constituée ou non

### Il existe deux types de sections :

la section constituée dont les biens sectionaux sont gérés par la commission syndicale. Cette dernière se compose d'environ quatre personnes plus le maire qui est membre de droit. Les quatre personnes sont élues parmi les habitants de la section inscrits sur les listes électorales.

Pour pouvoir constituer une section, il faut impérativement que celle-ci compte plus de dix habitants inscrits sur les listes électorales et que le revenu cadastral de la section soit d'au moins 368 € en Creuse et en Haute Vienne et 736 € en Corrèze. Ce plancher est décidé par le préfet et le revenu cadastral de chaque section est déterminé par les services des impôts. Les personnes pouvant prendre part au vote pour élire les représentants de la section doivent être inscrites sur les listes électorales de la commune et doivent avoir un domicile fixe sur la section ou être propriétaire de biens fonciers sur la section.



A sa création, le groupement syndical forestier du Mont Bessou a intégré les 61 ha de la section du Bourg de Meymac. Cela a permis à la commune de Meymac et au département de la Corrèze, actionnaires du GSF, de décider de la gestion et de l'aménagement du site.

La section non constituée. Ici, la commune décide de l'utilisation des biens sectionaux. Sur le plateau de

Millevalches, ils ont très souvent été intégrés dans des groupements syndicaux forestiers gérés par l'ONF.

Sur les centaines de sections existantes sur le PNR du plateau de Millevalches, il semble que seules 20 soient constituées, il s'agit :

Pour la Corrèze les sections de :

Chalons Reboyreix sur la commune d'Aix  
 Vaysse sur la commune de Grandsaigne  
 Mazaleyrat sur la commune de Pradines  
 Bourg sur la commune de Peret Bel Air  
 Freysselines sur la commune de Chaumeil  
 Masmichel sur la commune de Chaumeil  
 Maurianges sur la commune de Chaumeil  
 Feugeas sur la commune de Madranges  
 Chauzeix sur la commune de Saint Augustin

Pour la Creuse les sections de :

La Villatte sur Gentioux Pigerolles  
 Senoueix sur Gentioux Pigerolles  
 Buze sur la commune de Saint Pardoux Morterolles

Pour la Haute Vienne les sections de :

Auphelle sur la commune de Peyrat le Château  
 Quenouille sur la commune de Peyrat le Château  
 Masfaucher sur la commune de Nedde  
 Lauzat sur la commune de Nedde  
 Chatenet Léry sur la commune de Nedde  
 Bourg sur la commune de Saint Amand le Petit  
 Grand Boucher sur la commune de Doms  
 Petit Boucher sur la commune de Doms

Leur rôle s'est restreint avec le temps et le désintérêt des habitants. A l'inverse des conseils municipaux, les commissions syndicales n'ont pas de compétence générale mais une compétence d'attribution, réduite aux affaires limitativement énumérées par le Code des communes, complétées par la jurisprudence.

Ainsi, leur rôle est surtout limité par le fait que les sections ne peuvent intervenir que sur ce qui relève de la commune : voirie, assainissement...

Aujourd'hui, elles gèrent principalement le droit d'affouage (répartition du bois de chauffage entre les habi-

tants), la location de leurs terrains, l'entretien d...  
 chemins ruraux. Parfois elles gèrent elles mêmes leur...  
 parcelles boisées (vente et plantation). Certaines...  
 engagent des travaux sur du petit patrimoine le...  
 appartenant ou communal comme les lavoirs, murets...  
 fontaines ... Chaque année il leur faut établir un bud...  
 et qui doit ensuite être validé par le conseil municipa...



Vincent Magnet devant un moulin, bien de la section Ch...  
 Gorce (Gentioux Pigerolles). Les habitants de la sectio...  
 souhaitent sauvegarder ce patrimoine vernaculaire. N'étan...  
 pas suffisamment nombreux pour continuer la section...  
 surtout parce qu'ils souhaitent mobiliser les financem...  
 nécessaires, ils envisagent de créer une association.

Sources : sous préfectures d'Ussel, d'Aubusson et préfec...  
 ture de Tulle ainsi que certaines communes du plateau de...  
 Millevalches

Frédéric Thom...



intégrés au budget communal comme sur Eymou-tiers. Cela évite des inégalités entre les villages sans sections et ceux bénéficiant de revenus conséquents.

Il existe des cas de figure inverses, très rares, où les sections constituées ont investi leur argent dans l'aménagement de leur village. Se pose alors pour la municipalité le problème de l'égalité de traitement pour les habitants d'une même commune. Dans bien d'autres cas les sections intègrent un groupement syndical forestier qui assurent la gestion des parcelles ainsi que des revenus. Très fréquent sur le plateau de Millevaches, cette

pratique se traduit par une présence importante de l'ONF dans la gestion des sectionaux, ce qui amène Pierre Couturier à conclure que "les sectionaux (...) du Limousin, sous tutelle de l'ONF, sont voués à l'approvisionnement de l'industrie du bois".

Les exemples sont nombreux pour illustrer la volonté des collectivités et des administrations d'intégrer dans leur gestion du territoire ces espaces capables d'autonomie. Il semble qu'avec le temps, elles finissent par atteindre leur objectif qui est de les faire disparaître. Lorsque ce sera le cas, il y a fort à parier que les sections ne resteront pas long-

temps dans les mémoires tant elles paraissent méconnues de leurs habitants.

Frédéric Thomas

Sources : ruralinfos.org

Sections et biens sectionaux dans le Massif Central de Pierre Couturier  
source légifrance.gouv.fr : article L2411-12-1 du code général des collectivités territoriales le cadastre et les mairies.



## Pierre SIMONS maire de Gentioux Pigerolles

milliers d'euros. Elles vont refaire les routes, aménager le village de la section ? Mais tout cela relève de la compétence de la commune ! C'est cette dernière qui réalise les investissements les plus importants pour le territoire communal. C'est pour ça que les revenus des sections devraient lui revenir. Ça nous éviterait de voir des sections verser des subventions aux communes pour les aider à financer certains travaux sur leur secteur.

**Ne pensez-vous pas que les sections peuvent être un support intéressant pour l'exercice de la démocratie participative ? Pour l'implication des habitants dans la gestion de leur village ?**

Actuellement nous nous retrouvons avec une très grande majorité de sections qui sont "mortes". La faible densité de population fait qu'elles ne sont que très rarement constituées et que les habitants ne s'y intéressent pas. Et puis je ne suis pas sûr que le village soit la bonne échelle pour impliquer les habitants dans la gestion des terres, de l'argent. Imaginez que sur les dix habitants deux groupes s'opposent sur la gestion de la section. L'ambiance dans le village va s'en ressentir. La vie des sections n'a pas été un long fleuve tranquille et nous connaissons des exemples où des décisions sont la cause de rancoeurs qui durent depuis quarante ans.

Après, pour les sections constituées et où les habitants ont des idées, je ne suis pas contre leur

laisser l'initiative mais c'est à eux de mener à bien leurs projets. Il ne faut pas qu'ils nous demandent de les monter à leur place. Ça leur demandera donc de s'investir. De tout façon, étant donné la faible marge de manoeuvre que leur permet la loi, je ne sais pas trop ce qu'ils pourraient faire.

J'inviterai plutôt les personnes motivées à s'investir dans les conseils d'administrations des GSF. En effet, chaque section ayant apporté des terres dans un GSF détient des parts et un droit de vote. Chaque section a donc un représentant qui peut participer aux orientations du GSF et pour l'heure, très peu de représentants viennent aux réunions.

**Mettons que des habitants aient envie de se réapproprier la gestion des biens sectionaux et de leurs revenus. Ces biens ne pourraient-ils pas participer aux dynamiques locales ? Par exemple par de la prise de capital dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif "Bois énergie" qui va se créer sur Gentioux et Royère de Vassivière, ou alors par un prêt à taux 0% à une personne qui veut développer une activité économique sur une section ?**

La section est une division administrative, c'est à dire que si elle prend des parts dans une SCIC, elle le fera comme si elle était une collectivité territoriale. Et je ne suis pas sûr qu'elle puisse le faire. Dans le second cas, elle est soumise aux mêmes contraintes que si c'était la commune, son statut ne lui permet pas de faire de prêt à un porteur de projet.

Comme je vous l'ai dit, les marges de manoeuvre sont très faibles. C'est pour ça qu'il faut passer à autre chose.

Frédéric Thomas

**Vous êtes maire d'une commune comptant neuf sections dont deux sont constituées. Cela représente en tout 250 hectares. Quel regard portez-vous sur les sections ?**

Pour moi elles sont obsolètes et ne correspondent plus aux usages actuels. A l'origine elles ont été créées pour permettre aux plus pauvres de subsister. A l'époque, 95% de la population était paysanne et les sections étaient bien souvent des prairies ou des tourbières. Elles servaient à nourrir les bêtes et à se chauffer en brûlant de la tourbe.

Je considère qu'aujourd'hui il faudrait les communaliser. Certaines sections ont de l'argent mais ne peuvent s'en servir que dans un cadre très restreint. D'ici peu la plupart des sections qui sont gérées par des groupements syndicaux forestiers (GSF) vont recevoir des sommes conséquentes car leurs boisements sont arrivés à maturité et vont être bientôt coupés pour la vente. Que vont-elles faire de cet argent ? Je parle ici de centaines de

## Quand la propriété collective se veut actrice du développement local

Le peu d'intérêt que portent les habitants à leur section ainsi que les exemples d'abus (Pierre Couturier) qui se font sous couvert de pratiques collectives ancestrales (jeu de pouvoir au sein d'une section, agriculteur ne payant pas le prix juste pour l'usage des terres...) pourraient amener à penser que la propriété collective est une idée désuète. Pourtant certains exemples très actuels tendent à démontrer le contraire.

Pour répondre à des enjeux urgents qui s'opposent à des logiques politiques ou financières très fortes, la société civile s'organise parfois en utilisant la propriété collective. L'intérêt de ceux qui s'engagent est bien souvent militant avant d'être économique.

Deux exemples illustrent bien cette tendance :

**Le groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan**

Pour faire face à l'enrésinement du Morvan dont la principale conséquence est la fermeture des paysages et la diminution importante des boisements de feuillus, l'association Autun Morvan Ecologie a décidé en 2003 de créer un groupement forestier. Le but étant d'acquérir des parcelles

qui se distinguent par une grande diversité arbustive (hêtre, chêne, charme, houx ...) et de démontrer qu'une gestion respectueuse de la forêt est possible et rentable.

Le capital nécessaire pour atteindre cet objectif a été réuni grâce à la prise de parts (150 euros chacune) par des personnes sensibles à ce projet et qui voyaient dans la propriété collective un moyen d'unir leurs forces et d'enrayer une tendance lourde. Aujourd'hui, le groupement forestier gère 140 hectares, ce qui lui permet d'avoir une position de propriétaire auprès des instances forestières.

**La foncière Terre de Liens**

Actuellement, pour un paysan, acheter des terres revient à s'endetter sur plusieurs générations. La spéculation sur le foncier empêche les agriculteurs de s'installer ou de transmettre leur ferme.

Pour faire face à ce constat, la Foncière Terre de Liens a été créée en 2006. Cet outil d'investissement solidaire collecte l'épargne auprès des citoyens, entreprises et associations pour acquérir du foncier agricole qu'elle louera ensuite à des paysans. La collecte d'épargne se fait par l'achat de part (100 euros chacune). Au final, les actionnaires de

la Foncière sont collectivement propriétaires de fermes.

Ces deux exemples amènent à penser que la propriété collective n'a de sens aujourd'hui que si elle réunit les personnes autour d'idées fortes. D'où la nécessité pour que perdurent les sections, que leurs propriétaires soient porteurs d'idées fédératrices, qu'ils soient prêts à s'impliquer dans leur gestion, dans leur utilisation pour réaliser des projets pertinents à l'échelle de leur village, voire plus largement.

Les principales difficultés résident dans la capacité des villageois à faire preuve d'imagination, à s'organiser et à s'entendre pour définir un projet commun et se réapproprier l'usage de ces biens collectifs. Avec le temps, les marges de manoeuvres qui leurs sont autorisées se sont réduites, mais les jurisprudences et le fait que la section "reste un défi à l'ordre administratif" (P. Couturier) laisse imaginer que des choses sont encore possibles.

Frédéric Thomas

# Que la jeunesse est belle !



1963 - Manifestation d'ouvriers du bâtiment à Clermont-Ferrand (photo FNCC/CFDT)

Ce sont les premiers mots qui me sont venus à l'esprit en lisant le texte du "Syndicat Asso" paru dans le n°31 d'IPNS (page 3). Voilà des gens qui découvrent brusquement que l'on pouvait s'organiser en syndicat... en oubliant que des syndicats, il en existe déjà, et depuis longtemps !

## Rappel des épisodes précédents

Revenons un peu en arrière et au n°27 qu'IPNS consacrait à la précarisation des conditions de travail de l'emploi associatif : "Il faut en finir avec l'enchantement d'un monde associatif pris pour ce qu'il n'est pas pour l'aborder pour ce qu'il est devenu : un marché du travail dont les acteurs précarisés ont perdu le statut naguère garanti par la fonction publique." - *Matthieu Hély*.

Force est de constater jour après jour cette dérive constante du désengagement de l'Etat. On reporte sur les associations certaines missions qui devraient être assurées par un service public digne de ce nom. C'est le glissement des missions fondamentales de l'Etat vers le secteur associatif au moindre coût.

"Assurés initialement par des agents de la fonction publique, dotés d'un statut leur permettant d'assumer leur fonction dans un cadre suffisant d'autonomie et de sécurité, les services transférés le sont aujourd'hui par des structures de droit privé, où voisinent bénévoles et salariés, à la lisière du secteur marchand et non-marchand et où la capacité d'innovation et de réactivité côtoie l'idéalisme associatif, voire un certain angélisme quant aux conditions de travail et de rémunération. Cadre d'évolution salariale imprécis, prise en compte variable des frais de déplacements, de repas..., conditions de travail parfois spartiates, forte demande de disponibilité à la limite de la militance, éclatement de la notion de corps et de la capacité de négociation qu'elle entraînait, les conséquences de ce glissement sont nombreuses et parfois vécues douloureusement." - *Stéphane Grasser*.

## Un vaste secteur d'intervention

Le budget cumulé du secteur associatif représente 4% du PIB hors apport des bénévoles. 5% des "grosses" associations réalisent 80% de ce chiffre. Le secteur sanitaire et social qui est le plus gros employeur associatif représente 900 000 emplois stables et 300 000 postes précaires. Viennent ensuite l'enseignement et la recherche (200 000 emplois), puis la culture, le sport et les loisirs (plus de 160 000). Au total, le secteur associatif offre près d'un million et demi d'emplois stables.

Autant de métiers différents, que de secteurs professionnels divers. Dans chaque secteur socio-professionnel des négociations salariales ont abouti à des accords de branche, donnant lieu à la mise en place de conventions collectives, prévoyance, mutuelle, etc. On peut décrier tant que l'on veut les organisations syndicales représentatives (loi de la représentativité : 10% des voix), CGT, CFDT, FO, etc. mais ce sont quand même ces organisations syndicales qui, au bout de tout conflit social, négocient avec les syndicats employeurs et l'Etat. Les syndicats apparaissent souvent pour des "citadelles" enfermées dans leurs certitudes et habitudes qui conduisent souvent à des ruptures chaque fois que s'amorcent des transformations sociales importantes. Alors quel est le jeu et le poids des minorités qui tentent d'ébranler les engourdissements ? Toutes nos progressions sociales sont dues principalement aux luttes syndicales organisées par la classe ouvrière et traitées dans son ensemble. Je ne me souviens pas d'avancées sociales particulières dues au secteur associatif.

## Non au corporatisme !

Nous sommes toujours face au problème récurrent de la création d'une organisation sur un point précis, donc catégoriel. On "nage" en plein corporatisme. En farfouillant sur le site syndicat-asso.fr on trouve de nombreuses références à la "participa-

tion", un de ces mots qui fait partie d'un proliférant vocabulaire abscons né, comme par hasard, sous un régime néo-libéral : développement durable, économie sociale et solidaire, etc...

Il est quand même étonnant qu'un syndicat du secteur associatif ne fasse pas mention, dans ses textes fondateurs, de l'éducation populaire ! Et traiter seulement du rapport salarié associatif et conseil d'administration de l'association ne peut à mon avis constituer une base constructive d'une organisation syndicale qui se revendique de participer à la transformation sociale !

Quitte à passer pour un vieux ringard, je préfère encore ceux de la CGT (A voir et à lire : [http://www.cgt.fr/spip.php?page=article\\_dossier1&id\\_article=1241](http://www.cgt.fr/spip.php?page=article_dossier1&id_article=1241).)

Militant syndical et associatif depuis les années 70, nous avons combattu, y compris dans nos centrales syndicales, notamment à la CFDT, toutes les actions corporatives. Dans chaque branche professionnelle les vieux démons se réveillent, les cadres et les agents de maîtrise, par exemple, ont souvent voulu faire "bande à part". À problème particulier posé, il ne peut y avoir qu'une réponse globale, sans saucissonner les corps de métiers. Les organisations syndicales représentatives ont toutes une fédération qui prend en charge le secteur associatif et les problèmes du secteur associatif peuvent y être résolus.

Que le syndicat Asso soit membre de "Solidaires" ne change pas l'aspect catégoriel : "Solidaires" se situe uniquement sur le plan de la contestation et ne fera donc pas le "poids" au stade de la négociation nécessaire (comme les autres syndicats de Solidaires du reste). Mais, la négociation, c'est peut être justement ce que ne souhaitent pas les promoteurs du Syndicat Asso ?

*Michel Bernard*

# Phytoépuration un assainissement écologique

**A** la campagne, la grande majorité des maisons ne sont pas raccordées au tout à l'égout, et chaque particulier doit assumer la gestion de ses eaux usées par ce qu'on appelle un assainissement "non collectif" ou "autonome".

Les filières conventionnelles (fosses suivies de divers types d'épandages) usurpent ce terme d'autonome, puisqu'en réalité, ces filières engendrent des boues, qu'il faut faire vidanger par un professionnel, tous les 4 ans et qui sont ensuite transportées, collectées pour un traitement final.

La phytoépuration propose des alternatives très efficaces, basées sur la considération de nos eaux usées non plus comme un déchet, mais comme une ressource valorisable. Les filtres plantés de roseaux, utilisés pour les communes rurales depuis plus de 20 ans se développent pour les particuliers. Rustiques, efficaces, écologiques, ils sont adaptés pour les particuliers, mais aussi exploitations agricoles, campings, gîtes et regroupements d'habitations.

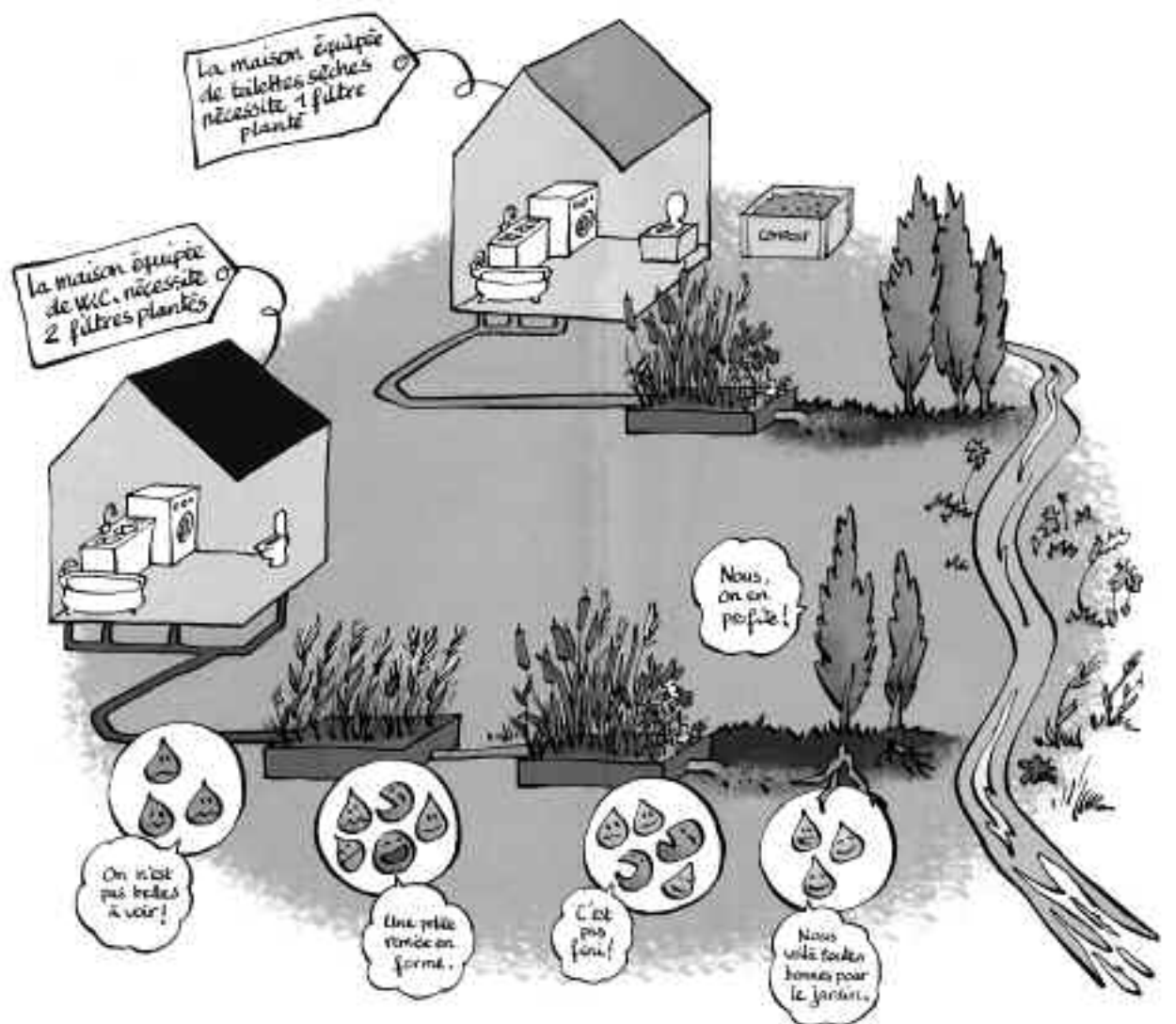
Contrairement aux idées reçues, le rôle des plantes n'est pas de dégrader directement la pollution. L'épuration est assurée par l'action de micro-organismes divers, principalement des bactéries. Par contre le rôle des plantes est essentiel pour permettre de maintenir des conditions optimales aux décomposeurs et maintenir une activité épuratoire à long terme. Les eaux vannes, ou les eaux grises si l'on est équipé de toilettes sèches, circulent dans des filtres remplis de divers graviers et plantés de plantes semi-aquatiques. A la sortie, l'eau traitée peut-être collectée dans une mare terminale.

Depuis mars 2010, je réalise des études pour la réalisation de filtres plantés pour les particuliers, les installations agricoles, les collectifs.

Dans la majorité des cas cette étude est nécessaire pour déposer la demande en mairie. Elle permet de déterminer les caractéristiques du sol, le dénivelé et l'espace disponible, de cerner les contraintes environnementales proches (puits, rivière, zone humide), de prendre en compte les attentes paysagères du propriétaire et de déterminer le type d'installation le plus adapté. Elle donne les principaux conseils techniques pour la réalisation par un professionnel ou en auto-construction.

Comme elle fait partie intégrante du jardin, les gens s'approprient et s'investissent souvent dans la réalisation de leur phytoépuration, cela permet aussi de réduire le coût.

Pour accompagner les auto-constructeurs, je



**Comme dans la nature, l'eau est épurée par les bactéries fixées sur les racines des plantes.**

Source : Aquatiris - [www.aquatiris.fr](http://www.aquatiris.fr)

propose du "suivi de chantier", afin d'éviter les erreurs de réalisation qui pourraient entraîner un mauvais fonctionnement et discréditer une technique encore considérée comme expérimentale. Je travaille aussi en partenariat avec des installateurs professionnels locaux, formés aux spécificités techniques de la phytoépuration, ainsi qu'une pépiniériste corrézienne et des associations locales.

Pour aller un peu plus loin, je voudrais proposer diverses actions sur le thème de la gestion écologique de l'eau dans la maison : récupération d'eau de pluie, trucs pour économiser l'eau et énergie, discussions/débats, promotion des toilettes sèches et techniques de compostages, chantiers participatifs, visites publiques de phytoépuration à destination des particuliers et des élus...

Pour le moment, si cet article a éveillé votre intérêt ou suscité des interrogations, n'hésitez pas à me contacter pour discuter.

Pour conclure, je voudrais adresser un clin d'œil à Stéphane L., qui, il y a quelques années, m'a poussée dans cette aventure.

Marion Michau  
route de Jalagnat,  
23340 Faux la Montagne, 05 55 67 99 46,  
[marion.michau@aquatiris.net](mailto:marion.michau@aquatiris.net)

## Combien ça coûte ?

Concernant les travaux d'installation, si l'on fait appel à un professionnel on obtient une fourchette de coût équivalent à un assainissement conventionnel : entre 4 et 9 000 € en fonction principalement de la nature du sol qui influe évidemment sur les frais de terrassement, l'accessibilité des engins et le dimensionnement de la filière.

La réelle économie financière se fait dans le temps, avec l'abolition des vidanges des bacs à graisse et fosses toutes eaux (respectivement tous les 6 mois et 4 ans), pas d'ajout hebdomadaire d'activateur bactérien non plus. La durée de vie de l'installation est bien supérieure à celle d'un épandage ainsi que, si nécessaire, la facilité d'intervention liée à l'accessibilité en surface de tous les éléments de la phytoépuration. (Pas besoin de faire venir le tracto au milieu du jardin pour refaire un épandage bouché...)

Le passage au toilettes sèches, en plus d'être un geste fort en faveur de la gestion écologique de l'eau, permet non seulement de diminuer quasiment par 2 sa consommation d'eau, mais aussi par 2 la taille de sa phytoépuration ...et donc le coût final de réalisation.

A noter également que le fait de se regrouper à plusieurs maisons, à l'échelle d'un hameau par exemple, permet de baisser considérablement le coût par habitant. (Je peux vous accompagner pour ce genre de projet, y compris sur le plan juridique).





# Jean-Baptiste Michon à la conquête de ses paroissiens

Au cours d'une séance de la *Société des Sciences Naturelles, Archéologiques et Historiques de la Creuse* à Flayat, au printemps dernier, Stéphane Lajaumont a présenté quelques éléments de la thèse qu'il a brillamment soutenue en décembre 2008 et qui devrait être publiée en 2011. L'un des chapitres porte sur le contenu des "Annales de La Courtine" écrites par un curé de La Courtine au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

« Un prêtre dont le nom et l'éloge sont encore répétés, dans sa paroisse, cent vingt-cinq ans après sa mort, n'avait sûrement pas un mérite ordinaire ». Par cette phrase introductive à l'opuscule qu'il lui consacre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Villatel, successeur lointain de Jean-Baptiste Michon à la cure de la Courtine, présente ce dernier comme un pasteur hors du commun. Si cette prose fleurit bon l'hagiographie, c'est aussi parce qu'elle porte le désarroi de son auteur face aux premières manifestations du détachement religieux. Or, à l'époque où vécut Jean-Baptiste Michon (1700-1765), le Limousin n'était pas encore devenu une "terre de mission" pour le christianisme et le diocèse de Limoges, qui couvrait alors la quasi-totalité de notre actuelle région, comptait encore plus de 2000 prêtres. Cependant la trace laissée par le curé Michon dans la mémoire collective s'explique notamment par les deux registres écrits pendant l'exercice de son ministère, communément appelés "Annales de la Courtine" (et aujourd'hui conservés aux archives départementales de la Creuse), source de première main sur l'histoire d'une paroisse et l'action curiale, qui permet de repérer les choix pastoraux d'un prêtre.

Que savons-nous de Jean-Baptiste Michon ? Né en 1700 dans la paroisse de Flayat, il est issu d'une famille de propriétaires aisés. Bien que son cursus de formation soit inconnu, il ne pouvait alors, comme tout aspirant à la prêtrise, échapper au séminaire, sans doute celui de Limoges, tenu par la compagnie de Saint-Sulpice, qui dispense un enseignement insistant sur la suprématie du sacerdoce, conférant au prêtre un rang à part, à distance des fidèles. Jean-Baptiste Michon accomplit ensuite ses premières fonctions pastorales dans sa paroisse de naissance, devenant vicaire de Flayat, de 1725 à 1741 (une incertitude demeure toutefois pour la période qui court de 1725 à 1729, sur son statut exact, puisqu'il n'est ordonné prêtre que le 20 juin 1729). Nommé à la cure de Saint-Denis (nom exact de la paroisse qui comprend deux annexes, La Courtine et La Daigue) par l'évêque de Limoges, il en prend possession le 15 juillet 1741. Il y occupe encore la fonction de curé lorsqu'il décède, le 31 décembre 1765.

Bien que venant d'une paroisse proche, il n'est plus à Saint-Denis de la Courtine un homme du cru. Non seulement il loge au presbytère, alors que ses prédécesseurs, originaires du lieu, demeuraient dans leur propre maison, mais son extraction sociale et la conscience de l'éminence de son statut de prêtre le distinguent des habitants. Aussi, dans l'exercice de sa charge, il doit tout à la fois établir un lien de confiance et ne pas oublier la mission particulière que lui a confiée l'Église : approfondir la diffusion de la foi catholique. S'il sacrifie à l'exercice ordinaire du "métier" de prêtre, assurant les offices et tâches inhérents à sa fonction, il s'affirme comme un acteur militant de la pastorale catholique. Il assure ainsi la direction d'une "pédagogie" qui compte 23 élèves des environs en 1753, répartis en trois classes de rhétorique et accorde une attention soutenue à l'enseignement du catéchisme, pratique qui concernait alors tous les paroissiens. Il engage également la réfection des églises paroissiales de Saint-Denis et La Daigue, fort dégradées et entreprend la reconstruction de celle de La Courtine financée pour partie sur ses propres deniers, pour plus de 8000 livres... au point même que sa sœur, après son décès, renonce à sa succession, de peur d'hériter d'éventuelles dettes ! Ce zèle bâtisseur est d'ail-



Une des 21 croix plantées à Flayat

photos Roland Nicoux

leurs reconnu par l'évêque de Limoges, qui lui délègue la visite d'une quinzaine de paroisses de la Montagne limousine.

L'originalité pastorale de Jean-Baptiste Michon tient également à son choix de sacralisation de l'espace par des plantations de croix qui prend ici un caractère systématique. À Saint-Denis, il comble quelques vides dans un entrelacs déjà important :

au terme de son ministère, 20 croix jalonnent le territoire paroissial. Cette pratique de la dissémination, revendiquée dans les "Annales", n'est pas nouvelle : le prêtre l'avait déjà expérimentée lors de son vicariat dans la paroisse de Flayat, dans laquelle 21 croix au moins furent plantées à son initiative. Installées afin que chacun les rencontre, elles sont élevées à l'abord des ponts, au milieu des villages, à l'intersection de routes menant aux différents écarts ou sur des points élevés de la topographie locale. Parfois même leur érection est accompagnée de plantations d'arbres, afin de préparer les stations des futures processions : cette stratégie d'inscription spatiale de la foi chrétienne permet également de mieux maîtriser le territoire parcouru lors des processions.

Cette pratique déambulatoire est ordinaire sous l'Ancien Régime : en tenant compte des exigences du calendrier chrétien, un fidèle processionne tous les 4 à 5 jours en moyenne. La liste établie par le curé Michon montre qu'il en est de même à Saint-Denis, selon une appropriation de l'espace parfaitement réfléchie. La quasi-totalité des trajets s'accomplissent sur une faible distance, à l'image des processions dominicales qui font station, en alternance, à la croix du cimetière et à celle dite de Saint-Denis, toutes deux situées dans la périphérie immédiate du lieu de culte principal. Seules les cérémonies pour rendre propices les terres ou protéger collectivement hommes et récoltes, conduisent les fidèles, une fois l'an, à s'éloigner des bourgs. Cette

manière de procéder permet de ne heurter personne : l'ensemble du territoire est vécu par les fidèles, sans exclusion, mais selon un temps et des modalités définis par le clergé, en établissant une hiérarchie dont l'église paroissiale est le cœur. De la sorte, il contrôle les pratiques religieuses.



Église St Denis aujourd'hui



Le curé Michon procède à l'identique dans la diffusion des dévotions de la Réforme catholique plus à même de conduire le fidèle vers une pratique religieuse individuelle et la quête du salut. Mais s'il favorise l'érection des confréries consacrées au Saint-Sacrement ou à Notre-Dame du Carmel et réactive celle du rosaire, il entretient et promeut les cultes patronaux présents bien avant son installation dans la paroisse. Ayant compris que ceux-ci incarnent l'unité de la communauté d'habitants, il s'attache à les rendre également visibles dans l'église, accueillant notamment leurs statues près du maître-autel dans les niches du retable et accepte la célébration de leurs fêtes sans s'offusquer de certains débordements festifs. L'adhésion massive dans les différentes confréries témoigne du succès qu'il rencontre, à encourager les uns sans pour autant rejeter les autres.

La politique pastorale du curé Michon ne dénote pas dans le Limousin religieux du XVIIIe siècle, mais elle lui donne une couleur particulière, plus soutenue sans doute, qui contribue à la conquête culturelle et sociale progressive de ses paroissiens, à petits pas, en maintenant une forte adhésion religieuse. Le divorce progressif entre clercs et fidèles ne se marque que bien plus tard, à la toute fin du XIXe siècle.

Stéphane LAJAUMONT  
steph.laj@orange.fr

## Que sont les Annales de La Courtine ?

Ce sont deux registres de notes de Jean-Baptiste Michon de 3 à 400 pages chacun. Le premier écrit année après année à compter de 1742, s'apparente à un livre de comptes, dans lequel le prêtre consigne les achats effectués pour le culte ou les réparations aux bâtiments. Il y intercale la description des limites de la paroisse et dresse la généalogie des habitants. Le second registre, dont la rédaction débute sans doute en 1750, réemploie la plupart des informations du premier volume, parfois enrichies, mais en les ordonnant de manière plus synthétique.

## Quand passent les grues...

Oiseau Emblématique de l'alternance des saisons en Limousin, la Grue cendrée (*Grus grus*) est un oiseau familier aux habitants du plateau de Millevaches. Alain Gendeau nous en dit un peu plus sur ce migrateur et ses habitudes avec le plateau de Millevaches.



photo F. et L. Desage

**O**n les voit passer à l'automne et l'hiver, puis au printemps, sans trop savoir ni qui elles sont ni où elles vont. Le Limousin avec ses trois départements se situe dans l'axe du couloir migratoire allant du nord de l'Europe vers l'Espagne et le Maroc (voie de l'ouest). D'où l'importance des vols parfois bruyants qui attirent notre attention... Quel spectacle ! Mais ces migrateurs ne font pas que passer dans le ciel du Limousin, régulièrement, les grues utilisent le plateau de Millevaches pour y faire des haltes de repos.

La grue cendrée est l'un des plus grands oiseaux d'Europe (taille d'un enfant de dix ans = 1,15 à 1,30 mètres, envergure de 2,20 mètres environ et poids de 4 à 6 kg). Elle niche essentiellement en Allemagne, Scandinavie et jusqu'à la partie la plus orientale de l'Eurasie. Seuls 4 à 5 couples nicheraient en France (en Lorraine)... Le couple est fidèle à vie (sauf accident) et élève un à deux gruaux qui seront aptes au vol 10 à 12

semaines après leur naissance. Au début de l'automne, les jeunes suivront leurs parents en migration. En 15 ans, la population sur le couloir ouest a doublé pour être aujourd'hui estimée à 250 000 oiseaux. Cet accroissement spectaculaire est essentiellement dû aux mesures de protection et de réhabilitation des zones humides (repos et nidification). Dès le mois d'octobre, les grues commencent à se rassembler pour quitter les zones les plus septentrionales de l'Europe. La migration débute une fois l'élevage des jeunes finis. C'est la migration postnuptiale qui s'enclenche et les grues descendent vers le sud par vagues, en fonction du froid qui s'installe. Cette migration dure jusqu'à Noël où parfois les rigueurs de l'hiver en Allemagne obligent les dernières grues à repartir. Lors de la descente, les grues n'hésitent pas à s'arrêter pour reprendre des forces et attendre que les conditions météorologiques s'améliorent. Celles qui survolent le Limousin en fin d'après-midi sont parties du Lac du Der situé en Champagne dans la



photo Raphaël Bussière

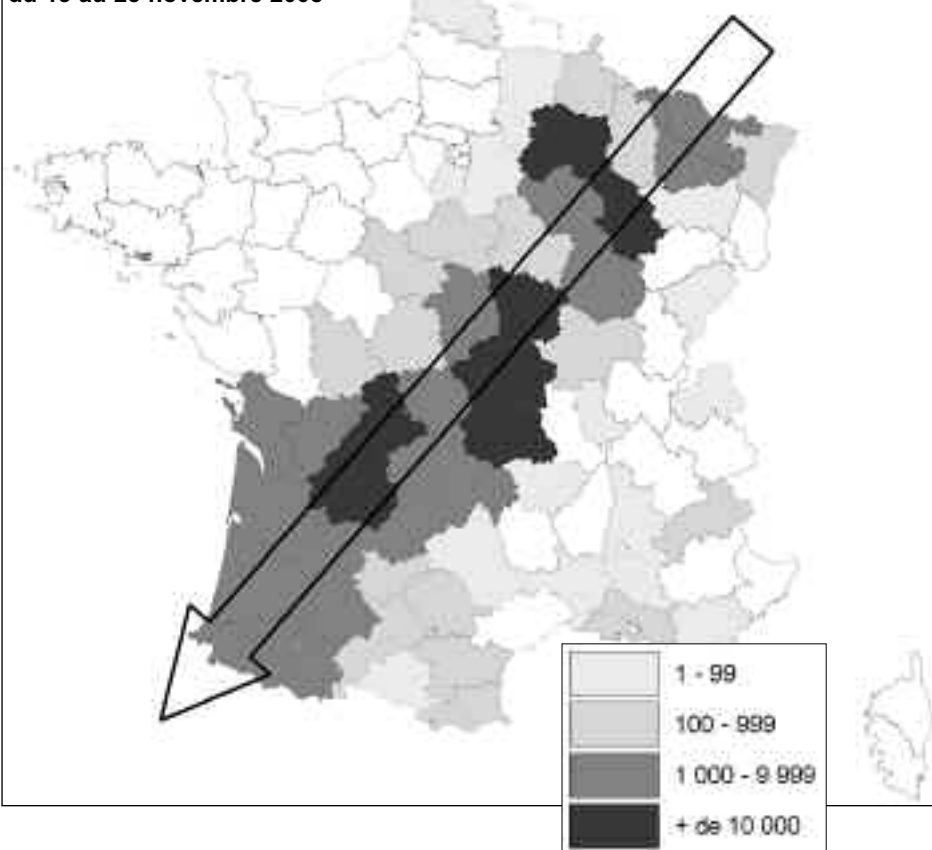
matinée et filent jusqu'en Aquitaine et en Aragon (Espagne) si les conditions météorologiques sont favorables (vents porteurs = vitesse de vol de 80 km/h). Elles peuvent effectuer des étapes de 700 à 900 km. Le plateau de Millevaches est un lieu favorable aux haltes migratoires : les grues y séjournent la nuit et plus longtemps si les conditions météorologiques sont défavorables. En effet, les zones tourbeuses du plateau et les îlots, vasières et bancs de sable des lacs de la Vaugelade et de Vassivière constituent des dortoirs intéressants. C'est ainsi que le 7 novembre 2008, 200 grues ont été observées, posées dans une prairie proche du lac de Vassivière, au lieu dit le Mazeau (Royère de Vassivière). Pour se protéger des prédateurs nocturnes et en particulier du renard, les grues dorment bien souvent les pieds dans l'eau, grâce à leur morphologie d'échassier. Pendant cette migration postnuptiale, quelques milliers de grues font des haltes sur le plateau de Millevaches.

Les grues sont des oiseaux farouches et méfiants : il est donc difficile de les approcher. Grâce à leurs sens très développés, elles constatent la présence de l'homme bien avant que celui-ci ne les ait vues et elles se tiennent généralement à une distance de 300 à 500 mètres.

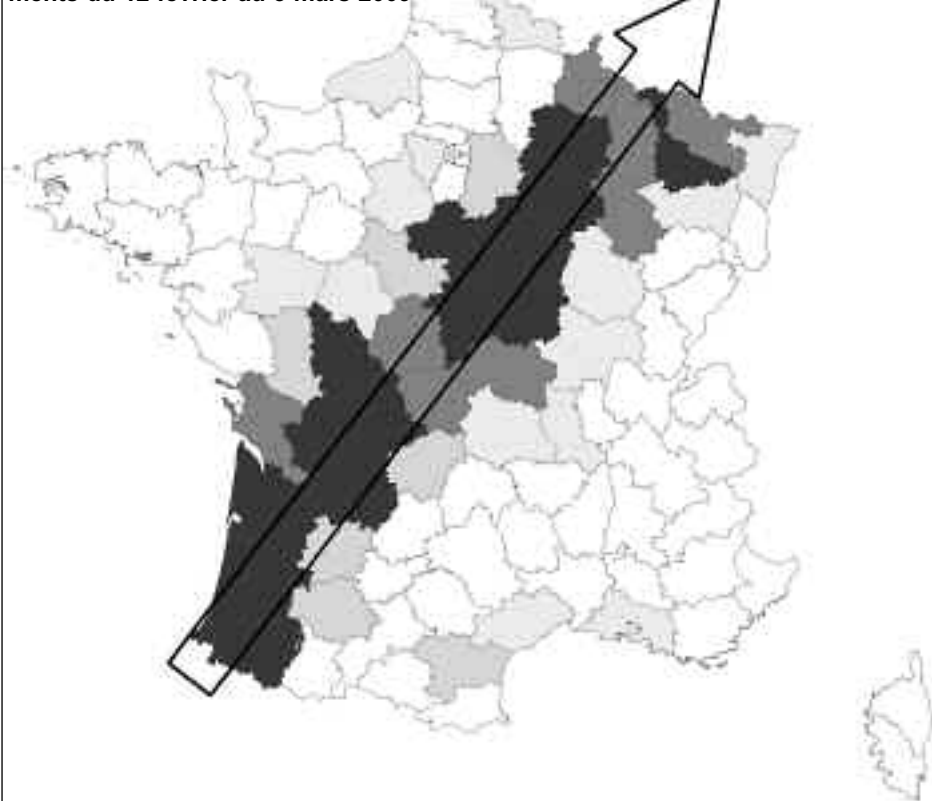


A Vassivière, presqu'île de Broussas photo C. Bordier

Nombre cumulé de grues cendrées lors des mouvements du 13 au 25 novembre 2008



Nombre cumulé de grues cendrées lors des mouvements du 12 février au 3 mars 2009



**Quand las gruas passen, quo es que vai far freg  
Gri-gro ! Gri-gro ! Gri-gro !  
Pausatz los chapelons /los mantilhons, los pelissons  
Prenetz los mantelons !**

**E a la prima quand tornen montar  
Gri-gro ! Gri-gro ! Gri-gro !  
Pausatz los mantelons !  
Prenetz los chapelons /los mantilhons, los pelissons  
Gri-gro ! Gri-gro ! Gri-gro !**

Voici quelques petits conseils pour les observer :  
- une bonne paire de jumelles et une longue-vue sont indispensables ;  
- pour les photographier, des appareils avec un objectif puissant sont nécessaires ;  
- il faut rester dans les voitures lorsque les grues sont posées près d'une route. En effet, les envols inopinés sont néfastes car ils gênent leur alimentation, laquelle se transforme en carburant nécessaire pour effectuer ces longs voyages. Par ailleurs, les heurts avec les lignes électriques et les déchirements d'ailes contre les barbelés sont fatals à de nombreux oiseaux.

Il est parfois difficile de faire la différence entre la fin de la migration postnuptiale et le début de la migration pré-nuptiale car les déplacements entre les sites d'hivernage se prolongent jusqu'à fin janvier. En 2009/2010, environ 90 000 grues ont hiverné en France. Pour la première fois, une vingtaine de grues a hiverné dans le nord-est de la Creuse.

Mais souvent, fin février ou début mars, les oiseaux sont impatients de repartir vers leur lieu de nidification et on assiste à des passages massifs si les conditions météorologiques sont bonnes : en 15 jours une grande partie des grues en provenance du sud passe alors au-dessus de notre région. Le mauvais temps (brouillard, vent contraire) les oblige quelquefois à faire une courte halte cela a été le cas début mars 2010 lorsque les grues freinées par un fort vent du nord-est se sont posées dans les zones tourbeuses du plateau de Millevaches. Le 4 mars 2010, près de 4000 grues ont survolé à très basse altitude le bourg de Royère de Vassivière pour ensuite se poser dans les prairies bordant le lac de la Vaugelade et y passer la nuit. Au fur et à mesure que l'hiver desserre son étau dans les pays nordiques, les grues regagnent petit à petit leurs anciens sites de nidification.

Les paysages du plateau de Millevaches rappellent certainement aux grues la Scandinavie et leur passage fait partie intégrante de la culture limousine. C'est d'ailleurs pour cela que nos aînés nous ont transmis ce dicton en Occitan :

Alain GENDEAU  
Coordinateur de la migration des grues cendrées en Limousin pour la SEPOL et le Réseau Grues France (LPO Champagne-Ardennes)

Nous avons pu améliorer nos statistiques grâce à certains habitants. Toutes les observations sont les bienvenues et peuvent être communiquées directement :  
à la SEPOL (Société d'Etudes et de Protection des Oiseaux du Limousin) :  
<http://sepol.asso.fr/@Contacts/courriel/index.php>  
ou  
au Réseau Grues France  
[http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/point\\_sur\\_la\\_migration.htm](http://champagne-ardenne.lpo.fr/grues/point_sur_la_migration.htm)  
(Cliquer sur "Pour transmettre vos observations sur les grues cendrées en Migration")



## Habitat et personnes âgées

*Je prends une option !*



Y-a-t-il une alternative possible à la maison de retraite lorsque le vieillissement conduit peu à peu à une baisse d'autonomie ? C'est autour de cette question que l'Association pour la promotion de l'éco-habitat sur le plateau de Millevaches (APEHPM) organise le mercredi 22 septembre une journée d'échanges et de réflexion avec les personnes intéressées par cette problématique. L'APEHPM imagine en effet de créer un habitat co-géré adapté aux personnes âgées valides à revenus modestes sur l'éco-quartier du Four à Pain de la commune de Faux la Montagne. Elle envisage cette réalisation comme une opération "test" pouvant ensuite essaimer sur le territoire, tant dans le cadre de la création d'éco-quartiers que dans le cas de réhabilitation de logements anciens en centre bourg : "En abordant la problématique de l'âge sous l'angle de l'habitat, nous pensons contribuer, avec d'autres et à l'échelle de notre territoire, à la réflexion sur le mieux vivre de nos aînés." La journée se déroulera en deux temps : d'abord un point sur la situation actuelle de la réflexion en matière de vieillissement (relation entre dépendance, autonomie, âge et habitat), puis, dans un second temps une réflexion et un échange de propositions autour du projet concret de "coloc-3ème âge" sur l'écoquartier de Faux.

S'inscrire auprès de l'APEHPM, au 05 55 64 58 29 ou : [apehm@orange.fr](mailto:apehm@orange.fr)

## Rencontres musicales de Nedde



Les rencontres musicales de Nedde fêteront cette année leur dixième année d'existence. Un anniversaire que leurs organisateurs ont placé sous le signe de la résistance. Comme toujours pour cette manifestation : de la musique, des ateliers, des randonnées (avec une visite conférence déambulatoire aux Roches Brunagères avec Guy Labidoire du Conservatoire régional des espaces naturels du Limousin), de la gastronomie et une rencontre-

débat le samedi sur le thème : "Travailler et s'organiser autrement, une forme de résistance". Également au programme une projection du film "Première Brigade" : d'anciens partisans, issus du mouvement de résistance rurale orchestré par le Colonel Guingouin racontent cette aventure de guérilla sur une terre ancestrale d'insoumission et de révolte. **Les 24, 25 et 26 septembre** à Nedde.

Pour en savoir plus : <http://gbourcar.perso.neuf.fr>

## Cinéma : où est donc la place du spectateur ?



Peuple et Culture Corrèze vous propose de participer pour la deuxième année consécutive à un séminaire avec Jean-Louis Comolli sur le thème "Place du spectateur et part de l'ombre." L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle et celle du cinéma se confondent en grande partie. L'une informe l'autre et réciproquement. Via les technologies, la place du spectateur devant les représentations audiovisuelles est appelée à bouger. Aujourd'hui, cette place est agitée par le marché, calculée, organisée, dans un souci de consommation sans fin, d'accélération du passage à l'acte, d'abolition du hors-champ. Le spectacle se veut coextensif au monde. Il n'est plus de réel qui ne doive en passer par du visible. La place du spectateur est donc celle d'une toute-puissance illusoire : tout voir, être vu de tous, veut dire qu'il n'y a plus que des spectateurs qui sont eux-mêmes vus : la distance instituée par les représentations entre acteurs et spectateurs est aujourd'hui substantiellement annulée. Jean-Louis Comolli, cinéaste, critique et enseignant proposera, au travers de citations prises dans l'histoire du cinéma, de confronter les spectateurs d'ici et maintenant avec les places que les films d'hier et d'aujourd'hui leur ménagent.

Du vendredi 24 septembre au dimanche 26 septembre au château de Ligoure. Participation de 30 à 50 € (Attention, nombre de places limitées !).

Plus de renseignements auprès de Peuple et Culture, au 05 55 26 04 69 ou au 05 55 26 32 25.

## Murmures...

C'est le titre de la lettre d'information sur les dynamiques d'installations rurales en Massif central. Editée par des associations et des coopératives agissant pour un milieu rural accueillant et vivant en Massif central, comme, chez nous l'association Pivoine ou la coopérative d'activités Cesam-Oxalis, elle propose des témoignages d'installations réussies. Au sommaire de la lettre n°2 parue en juin, ceux de Marie, ébéniste installée dans le Forez et de l'association Chakana à Millau, et une réflexion sur l'appréhension de la notion de territoire par ceux qu'il est convenu d'appeler des "porteurs de projets".

En savoir plus : adressez-vous à Pivoine : [pivoine@crefad.info](mailto:pivoine@crefad.info)

## info-limousin.com

L'association Info Limousin reprend ses permanences d'informatique et internet chaque jeudi matin de 9h30 à 12h, magasin Robotux à Eymoutiers. Ouvert à tous et gratuit. Inscription indispensable, soit par téléphone au 09 77 84 02 55, soit par email ([contact@info-limousin.com](mailto:contact@info-limousin.com)), soit directement en s'inscrivant en ligne à : <http://doodle.com/4pq9589lmqggpd7em>

## Journées de la laine à Felletin



Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, Felletin est le pays de la laine. Historiquement, la présence de nombreux cheptels ovins sur le plateau de Millevaches a permis l'implantation et l'essor de la tapisserie de basse-lisse, la création de filatures et de teintureries. Au XXI<sup>e</sup> siècle, cette tradition séculaire demeure une réalité économique avec l'activité, à Felletin, d'une manufacture de tapisseries et d'une filature de laines. Lancées en 2000, les Journées de la Laine ont été programmées dans le but de proposer un moment d'échanges et de rencontres entre les différents acteurs de la filière laine et le grand public. Cette année elles auront lieu **les 29, 30 et 31 octobre 2010**. Au programme : visites d'entreprises, salon artisanal, exposition, animations, démonstrations de savoir-faire, ateliers enfants... De nombreux ateliers, encadrés par des professionnels ou des bénévoles passionnés, permettront de découvrir de nombreux savoir-faire : tricot, crochet, feutre, tissage sur différents métiers, filage au rouet, teinture... Des artisans, venus de la France entière, viendront présenter leurs productions : tisserands, feutriers, filateurs...

Pour en savoir plus : [www.felletin-tourisme.fr](http://www.felletin-tourisme.fr)

## Eugène Jamot, un homme au service du peuple...



Situé au cœur du village de Saint Sulpice les Champs, l'Espace Muséographique Eugène Jamot est entièrement dédié à ce médecin visionnaire et à son itinéraire africain. Plus qu'un lieu de mémoire, c'est un lieu d'histoire, celle d'Eugène Jamot, ce fils de paysans creusois au parcours exceptionnel ; celle aussi de son pays natal, la Creuse, auquel il est resté très attaché ; celle enfin de son pays d'adoption, l'Afrique, et plus particulièrement le Cameroun. Sans discontinuité, de 1910 à sa sortie de l'Ecole du Pharo, à 1935 date de son départ à la retraite, il a été le combattant de la maladie du sommeil gagnant ainsi la reconnaissance du Cameroun qui en a fait l'un de ses tout premiers héros. En 2009, 80 ans après leur mise en oeuvre, les règles de lutte définies par Jamot sont toujours valables.

L'Espace Jamot a une mission culturelle, patrimoniale, scientifique et touristique. Il permet aux visiteurs, grâce à un fonds documentaire très riche et à la projection de films, de se laisser emporter au temps de Jamot, de découvrir ses actions médicales, de découvrir aussi un homme actuel et non un homme du passé, et au-delà du médecin, un personnage au service de la défense de l'homme. L'Espace Muséographique Eugène Jamot à Saint Sulpice les Champs est ouvert de 14h30 à 18h30 de juillet à septembre : tous les jours sauf le mardi d'octobre à novembre et d'avril à juin : tous les week-ends et les jours fériés.

Renseignements au 05.55.67.63.57 ou 05.55.66.60.16 - Mail : [espace-jamot@orange.fr](mailto:espace-jamot@orange.fr)

# Bâti et Savoir-faire en Limousin réhabilite la pierre sèche



L'association Bâti et Savoir-faire en Limousin a choisi de centrer son programme scientifique sur les matériaux naturels dans le bâtiment. C'est dans cet esprit qu'une semaine de la pierre sèche a été organisée à Felletin début mai.

Avec une journée de séminaire, cette manifestation a tout d'abord permis d'exposer les recherches des quinze dernières années pour le développement de la filière, la reconnaissance du savoir-faire, jusqu'à la mise en place en ce début d'année d'un certificat de qualification professionnelle.

Si aujourd'hui les qualités hydrauliques, écologiques, de valeurs esthétiques et paysagères... des ouvrages en pierre sèche ne sont plus à démontrer, cette technique connaît encore ses détracteurs, qui par méconnaissance mettent en doute leur résistance, et avancent le poids financier de tels ouvrages comme un frein.

En ce qui concerne la résistance, l'argument est difficilement recevable. L'existence de ces ouvrages séculaires en est l'évidence même. Mais pour ceux qui auraient encore quelques doutes des recherches scientifiques ont été menées par le laboratoire Département Génie Civil et Bâtiment de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat dans le cadre de REPPIS (programme européen) en collaboration avec les Artisans Bâtiisseurs en Pierre Sèche (ABPS), la Confrérie des Bâtiisseurs en Pierre Sèche, les Murailleurs de Provence, les chercheurs de l'ENTPE, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse. Ces recherches ont permis de valider une description illustrée du savoir-faire, une démarche type de chantier et des abaques de calcul de dimensionnement des ouvrages pour répondre aux exigences de responsabilité professionnelles. L'ouvrage qui en résulte est disponible auprès de l'association.

En ce qui concerne le coût, une étude comparative

entre trois technologies permettant de soutenir des terrains a été menée sur la base d'une évaluation financière et d'une évaluation environnementale. Les trois technologies sont le béton, la pierre sèche et les gabions. Cette étude menée par l'école centrale de Lyon met en évidence l'avantage financier que représente la technologie pierre par rapport à la technologie béton pour des murs de hauteur faible à élevée. D'après l'évolution des courbes, la technologie béton ne sera plus économique que pour les murs de hauteur supérieure à 6m.

Concernant le volet environnemental, la technologie pierre a très nettement l'avantage sur la technologie béton avec un rapport de 1 à 10 pour un mur de hauteur 1m, 1 à 2 pour un mur de hauteur 3m.



La semaine de la pierre sèche s'est poursuivie par des stages de formation encadrés par les Artisans Bâtiisseurs en Pierre Sèche. Le premier destiné aux professionnels a rassemblé neuf stagiaires : salariés du BTP, formateur, auto-entrepreneurs, agent technique... Il s'est déroulé sur quatre jours, sur la commune de Felletin, durant lesquels les stagiaires ont rapidement progressés. Leur travail est visible route d'Aubusson. Le second destiné à un public plus large consistait en une journée d'initiation.

Par ailleurs une exposition, permettant de comprendre et appréhender la maçonnerie de murs en pierre sèche, d'identifier les différents types de murs et de découvrir leur mise en oeuvre, est aujourd'hui mise à la disposition des associations, collectivités, écoles<sup>1</sup>... Enfin, un DVD<sup>2</sup> a été édité. Intégrer une approche développement durable pour le Limousin au travers de la réappropriation d'un savoir-faire ancestral, et de l'utilisation de nos ressources locales, tel est l'enjeu de l'association et de ce type de manifestation.

1. conditions de prêt sur notre site Internet : [www.batietsavoirfaire.fr](http://www.batietsavoirfaire.fr)

2. bon de commande à télécharger sur notre site Internet [www.batietsavoirfaire.fr](http://www.batietsavoirfaire.fr)

Contact : Bâti et Savoir-faire en Limousin  
05.55.83.29.55  
[contact@batietsavoirfaire.fr](mailto:contact@batietsavoirfaire.fr)  
[www.batietsavoirfaire.fr](http://www.batietsavoirfaire.fr)

## Restauration du moulin de Louzelergue à Clairavaux

L'association Bâti et Savoir-faire achève l'encadrement de son 2ème chantier référence. La commune de Clairavaux, propriétaire du moulin à eau de Louzelergue a souhaité le restaurer en partenariat avec le Parc Naturel de Millevaches, le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine - par le biais d'une souscription publique.

Le but est de valoriser ce moulin situé au village de Louzelergue, au sein des landes de Clairavaux, car il constitue un intérêt patrimonial et paysager. D'une part, par son mécanisme, constitué d'un système de roue horizontale à cuillers, alimenté en eau par une rigole certainement en bois. Ce système de production mécanique d'énergie servait par l'intermédiaire d'un axe vertical appelé "rouet" à entraîner une meule mobile nommée la meule tournante qui tourne contre une deuxième meule qui, elle, est fixe et que l'on nomme meule dormante. D'autre part, par sa charpente "Cruck", un des types les plus anciens et qui se fait de plus en plus rare. Il est constitué d'un arbalétrier d'une seule pièce qui descend du faitage jusqu'à proxi-



mité de la base des murs. Cette pièce de bois, généralement en chêne, présente un profil courbe. L'assemblage sommital est simplement assuré par une petite pièce transversale, placée très haut, appelée joug.

